



RAPPORT SUR

LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

EXERCICE 2019

SOMMAIRE

1.	Organisation de la gouvernance.....	3
1.1	Répartition des compétences et des responsabilités	3
1.2	Dissociation des fonctions de président et de directeur général	4
1.3	Mode d'exercice de la direction générale	6
2	Fonctionnement du conseil d'administration	6
2.1	Composition du conseil d'administration	7
2.2	Politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration	13
2.3	Informations sur la conformité de la gouvernance au code AFEP-MEDEF	15
2.4	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration	17
2.5	Compte rendu d'activité du conseil d'administration et de ses comités spécialisés en 2019 ..	17
2.6	Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités	20
2.7	Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général.....	21
3.	Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux	22
4.	Rémunération des mandataires sociaux de CNP Assurances	42
5.	Autres informations requises dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise	55
5.1	Informations sur les conventions conclues par les sociétés contrôlées dans les conditions prévues à l'article L. 225-37-4 2° du code de commerce	55
5.2	Tableau récapitulatif des délégations données par l'assemblée générale au conseil d'administration de CNP Assurances	55
5.3	Informations sur les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale	57
5.4	Informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.	57

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise a été préparé par les directions et services suivants de l'entreprise : direction juridique groupe, secrétariat du conseil d'administration, direction des ressources humaines et direction des relations avec les actionnaires et les investisseurs.

1. Organisation de la gouvernance

Le législateur français fixe le cadre général de la gouvernance des sociétés cotées, en leur laissant le soin d'en préciser l'organisation et les modalités.

La gouvernance de CNP Assurances et l'organisation de ses instances (conseil d'administration et direction générale) et de leurs domaines de compétences sont principalement régies par les statuts de CNP Assurances et le règlement intérieur du conseil d'administration.

Outre les normes légales et réglementaires applicables en vertu de son statut de société d'assurance et de société cotée, CNP Assurances s'efforce, dans le fonctionnement de ses instances, d'appliquer les recommandations issues du code de référence AFEP-MEDEF et celles de l'Autorité des marchés financiers ⁽¹⁾.

Les éventuelles divergences avec ce code et leurs justifications figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, conformément au principe *comply or explain* codifié à l'article L. 225-37-4 8° du code de commerce.

CNP Assurances est également attentive aux recommandations des régulateurs, aux avis des agences de notation et aux préconisations des agences de recommandation de vote.

Des exigences de compétences et d'honorabilité s'appliquent aux personnes qui participent au système de gouvernance (administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés). Elles portent sur leurs qualifications, connaissances et expériences professionnelles (compétence) et sur leur réputation et leur intégrité (honorabilité).

Des exigences spécifiques d'aptitudes, de connaissances et d'expertises sont définies pour les administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés et des filiales européennes du Groupe.

Les qualifications, compétences, aptitudes et expériences professionnelles nécessaires à l'exercice de ces fonctions sont examinées au regard des diplômes obtenus, des formations spécifiques à Solvabilité 2 et des expériences professionnelles dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou encore dans d'autres entreprises ou organismes. Une expérience dans le secteur de l'assurance est privilégiée.

Une politique « honorabilité et compétence » a été adoptée par le conseil d'administration. Elle est contrôlée par le comité honorabilité et compétence (COHC) de CNP Assurances. Le COHC est composé de la directrice des ressources humaines Groupe, qui le préside et en assure le secrétariat, du responsable de la fonction-clé Groupe « Vérification de la Conformité », du secrétaire général Groupe et du Directeur de l'entité de rattachement de la filiale lorsque la nomination concerne une filiale. Lorsque la nomination ou le renouvellement porte sur le responsable de la fonction-clé Groupe « Conformité », c'est le responsable de la fonction-clé Groupe « Audit interne » qui siège au COHC en lieu et place de celui-ci.

1.1 Répartition des compétences et des responsabilités

Depuis le 10 juillet 2007, le mode de gouvernance dual de CNP Assurances a été remplacé par une organisation moniste au sein de laquelle les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général sont dissociées.

La structure de gouvernance adoptée par CNP Assurances répartit les pouvoirs entre le conseil d'administration, qui s'attache à promouvoir la création de valeur par l'entreprise à long terme, détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre, et la direction générale. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à la direction générale et aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant CNP Assurances et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil arrête les comptes annuels de CNP Assurances ainsi que les comptes consolidés du Groupe et veille à la qualité et la fiabilité de l'information, en particulier l'information financière donnée aux actionnaires et aux parties prenantes. Le conseil s'assure également de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et des risques. Ces trois missions sont assurées conjointement avec la direction générale, chargée de la préparation des différents sujets et de l'élaboration de propositions qu'il soumet à l'approbation et au contrôle du conseil. Le conseil établit le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Le conseil assume d'autres missions plus spécifiques, telles qu'autoriser les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce, désigner les dirigeants mandataires sociaux, les évaluer et déterminer leur rémunération, répartir l'enveloppe de la rémunération allouée aux administrateurs par l'assemblée générale des actionnaires et convoquer les assemblées générales d'actionnaires.

(1) La recommandation de l'AMF DOC-2012-02 regroupe l'ensemble des recommandations applicables aux sociétés déclarant se référer au code AFEP-MEDEF.

L'organisation du conseil d'administration, dont la composition est régie par un pacte d'actionnaires, se caractérise par la recherche d'un certain équilibre adapté aux spécificités de l'actionariat de CNP Assurances. Cet équilibre se manifeste également par la présence d'administrateurs indépendants et un taux de féminisation du conseil d'administration de 43,75 %.

Le conseil d'administration de CNP Assurances est composé au 19 février 2020 de 18 membres, dont deux administrateurs représentant les salariés conformément aux dispositions de l'article L. 225-27-1 du code de commerce.

Les compétences des administrateurs sont complémentaires (expertises financières, bancaires, internationales notamment) avec pour certains, une connaissance ancienne et approfondie de CNP Assurances et de son environnement.

Cinq comités spécialisés du conseil d'administration (comité d'audit et des risques, comité stratégique, comité des rémunérations et des nominations, comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale, comité *ad hoc*) ont accompli en 2019 leurs missions dans le cadre de la préparation des délibérations du conseil, facilitant sa prise de décision dans un métier où les aspects techniques requièrent un examen spécifique.

Un comité *ad hoc*, constitué fin 2018, a mené des travaux jusqu'à la fin mai 2019 en vue d'apprécier les implications du projet de montée au capital de La Banque Postale :

- sur la poursuite du développement du modèle multi-partenarial de CNP Assurances, tant avec ses partenaires actuels qu'avec de nouveaux partenaires, en France et à l'étranger, et,
- sur des préconisations en matière de gouvernance, nécessaires à la poursuite du modèle multi-partenarial.

Les représentants des différentes directions de CNP Assurances (direction financière, direction des risques, direction technique groupe, direction des ressources humaines, direction de la conformité, notamment) jouent un rôle clé auprès de ces instances en leur apportant des précisions techniques et en leur fournissant un éclairage global sur les données comptables, actuarielles et financières.

Les commissaires aux comptes sont systématiquement présents aux réunions du comité d'audit et des risques.

Le conseil d'administration délègue, en outre, au directeur général certains pouvoirs pour l'exécution de ses propres décisions et celles de l'assemblée générale des actionnaires.

Il est par ailleurs prévu que certaines opérations stratégiques requièrent, avant toute décision du directeur général, une autorisation préalable du conseil d'administration, notamment lorsqu'il s'agit de la réalisation d'opérations de croissance externe significative.

A cet égard, le règlement intérieur liste les délégations de pouvoirs données au directeur général et les décisions pour lesquelles l'autorisation préalable du conseil est requise.

Par ailleurs, la répartition des compétences et des responsabilités au sein de CNP Assurances a été adaptée conformément aux dispositions du régime de gouvernance Solvabilité 2, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016. Ces adaptations s'articulent principalement autour des éléments suivants :

- la désignation de deux personnes physiques chargées de la direction effective et de quatre responsables de fonctions clés (audit interne, actuariat, gestion des risques et vérification de la conformité) ;
- l'adoption par le conseil d'administration de politiques écrites et de rapports destinés à l'ACPR ou au public ;
- le renforcement des dispositifs de surveillance relatifs aux exigences de compétence et d'honorabilité des personnes ayant un rôle-clé dans CNP Assurances.

Les prérogatives du conseil d'administration coexistent avec les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires qui a compétence exclusive notamment pour nommer les administrateurs, approuver les comptes annuels et consolidés, autoriser les opérations d'augmentation ou de réduction du capital social et modifier les statuts de CNP Assurances.

Le conseil mène ses travaux de manière collégiale, en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de l'activité et dans le respect des valeurs de CNP Assurances et des réglementations qui lui sont applicables.

Pour assurer la qualité de gouvernance du conseil, tout en favorisant la transmission des savoirs et des expériences à de nouveaux administrateurs, un renouvellement par roulement des mandats des administrateurs est organisé de sorte que le conseil d'administration est graduellement renouvelé par période de quatre ans.

1.2 Dissociation des fonctions de président et de directeur général

Conformément aux recommandations convergentes du code AFEP-MEDEF et de l'AMF qui prévoient que les sociétés ayant opté pour la dissociation des fonctions de président et de directeur général doivent décrire précisément les missions confiées au président du conseil, le conseil d'administration définit de manière explicite les missions du président.

Le rôle du président du conseil d'administration ne se limite pas exclusivement à l'organisation et au fonctionnement du conseil.

Le règlement intérieur du conseil d'administration de CNP Assurances précise qu'il peut participer aux relations qu'entretient CNP Assurances, en particulier avec ses grands partenaires et les pouvoirs publics, aux plans national et international.

ROLES RESPECTIFS DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL

Le président

Le conseil d'administration de CNP Assurances est présidé par Jean-Paul Faugère.

Parmi les compétences dévolues au président par le code de commerce, celui-ci a notamment la responsabilité de :

- convoquer le conseil d'administration et en fixer l'ordre du jour ;
- présider les réunions du conseil d'administration ;
- présider l'assemblée générale des actionnaires que le conseil d'administration convoque ;
- déterminer les informations sur lesquelles il imposera la confidentialité ;
- soumettre à l'autorisation du conseil d'administration les conventions et engagements réglementés et en aviser les commissaires aux comptes.

Le président veille au respect par le conseil et ses membres des rôles et prérogatives de la direction générale.

Il s'assure que le conseil d'administration de CNP Assurances est en permanence informé de l'ensemble des activités de CNP Assurances et de ses performances.

Le président organise et dirige les travaux du conseil d'administration qu'il réunit au moins quatre fois dans l'année et chaque fois que les circonstances l'exigent. En 2019, le conseil d'administration s'est réuni dix fois.

Le président veille tout particulièrement à la transparence des processus décisionnels en portant une attention soutenue à la clarté, la précision et l'exhaustivité des informations contenues dans les dossiers soumis à l'examen du conseil d'administration.

Le président est étroitement associé à la gestion stratégique de CNP Assurances. Par des réunions bilatérales au moins hebdomadaires, il est tenu informé par le directeur général des événements et situations significatifs, notamment en ce qui concerne la stratégie, l'organisation, les grands projets d'investissements et de désinvestissements.

Il participe aux côtés du directeur général qui les préside, aux réunions internes de préparation des décisions stratégiques et notamment celles traitant des principaux accords de distribution avec les grands partenaires de CNP Assurances.

Il préside le comité de préparation des conseils d'administration en présence du directeur général et des membres du comité exécutif concernés, notamment sur les thèmes relatifs :

- au budget annuel ;
- à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ;
- aux politiques soumises à l'approbation du conseil d'administration en application des règles Solvabilité 2.

Il dispose des informations nécessaires à la bonne appréhension des risques de CNP Assurances. À ce titre, il reçoit les dossiers du comité des risques Groupe et du comité d'allocation stratégique avant ces réunions afin de pouvoir s'en entretenir, en amont, avec le directeur général.

Il peut assister aux réunions du comité d'audit et des risques du conseil d'administration. Il a communication, au fil de l'eau, de tous les rapports d'audit. Il peut également demander la réalisation de missions d'audit soit ponctuellement, soit dans le cadre de l'élaboration du plan d'audit discuté au conseil d'administration.

Les nominations du directeur de l'audit interne et du directeur de la conformité sont réalisées par le directeur général, sur avis conforme du président.

Le président dispose d'un accès large et constant à l'information pertinente nécessaire.

Il rencontre, particulièrement au début de l'année, les différents responsables des *business units* et fonctions Groupe, afin d'échanger librement avec eux sur l'accomplissement de leurs travaux et mesurer les différents enjeux qu'ils ont identifiés et qui méritent d'être portés à sa connaissance.

Il est destinataire du *reporting* trimestriel des risques, du tableau de bord mensuel d'activités et des principaux éléments d'information concernant la vie des grands partenariats.

En complément de ses missions légales et statutaires, le président du conseil d'administration de CNP Assurances visite régulièrement les différentes implantations françaises (Paris, Arcueil, Angers) de CNP Assurances.

Il mène également toute une série de travaux dans les domaines suivants :

- maintien de la qualité des relations avec les actionnaires de CNP Assurances ;
- garantie de la diversité de la composition du conseil d'administration ;
- proposition d'un programme de formation aux membres du conseil.

Le directeur général

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de CNP Assurances, sous réserve des limitations de pouvoirs et autorisations financières arrêtées par le conseil et détaillées en annexe du règlement

intérieur disponible sur le site Internet de CNP Assurances ⁽²⁾. Ces limitations visent notamment les opérations de croissance externe (hors gestion de portefeuille) dépassant certains seuils ou se situant en dehors des orientations stratégiques définies par le conseil.

Le directeur général participe activement aux séances du conseil d'administration où il rend compte régulièrement de la conduite des affaires de CNP Assurances et des faits marquants du Groupe. Il participe à ce titre à la définition et à l'évolution de la stratégie arrêtée par le conseil d'administration.

Dans le cadre de ses fonctions managériales et opérationnelles, le directeur général s'appuie sur les compétences de ses directeurs généraux adjoints et des membres du comité exécutif.

1.3 Mode d'exercice de la direction générale

Le directeur général a la responsabilité de la gestion quotidienne de CNP Assurances. La conformité des activités par rapport aux politiques et stratégies décidées par le conseil d'administration est au cœur des préoccupations de la direction générale qui s'attache en permanence à préserver le lien entre stratégie et valeur actionnariale.

Le directeur général a instauré un comité exécutif pour assurer le pilotage opérationnel de CNP Assurances et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe définie par le conseil d'administration.

Ce comité exécutif a associé en 2019 le directeur général, les directeurs généraux adjoints de CNP Assurances et huit hauts cadres dirigeants.

Le comité exécutif, qui se réunit en moyenne chaque semaine, est à la fois un organe de réflexion, de coordination et de partage des initiatives ainsi que de suivi des projets transversaux. Ce comité permet d'associer au sein d'une structure interne un large éventail de compétences techniques, commerciales, managériales et opérationnelles.

Le comité exécutif suit les sujets d'intérêt transversal à la société et le pilotage stratégique, ce qui permet au directeur général d'arrêter ses décisions. Un tableau de bord établi périodiquement permet de suivre l'activité du Groupe.

Il examine les budgets et les prévisions pluriannuelles d'activité, les comptes, la politique d'investissement financier, les prévisions de résultat par segment d'activité. Il examine également les projets d'acquisition et les *business plans* des principales filiales françaises et étrangères.

Le comité exécutif s'assure de la cohérence des plans d'action engagés par l'ensemble des pôles opérationnels et des filiales. Il suit les résultats et les équilibres financiers du Groupe et examine les plans d'action à mettre en œuvre, en portant une attention particulière au suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques, essentiels à la bonne gouvernance de la société.

Chaque séance du comité exécutif fait l'objet d'un compte rendu synthétique.

La cohérence du pilotage stratégique du Groupe est également assurée par la présence d'au moins un des membres du comité exécutif au sein du conseil d'administration des principales filiales du Groupe.

Régulièrement, le directeur général réunit les principaux cadres du groupe CNP Assurances. Chaque participant est en charge d'assurer, à son niveau, l'information et les échanges dans des conditions analogues (comité de direction, réunions de collaborateurs...).

Xavier Larnaudie-Eiffel, directeur général adjoint, chargé des partenariats et du développement, a été désigné deuxième dirigeant effectif de CNP Assurances. Conformément aux dispositions de l'article R. 322-168 du code des assurances, celui-ci dispose d'un domaine de compétences et de pouvoirs larges sur les activités et les risques de CNP Assurances. Il est impliqué dans les décisions ayant un impact important, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières.

Quatre fonctions clés (gestion des risques, conformité, actuariat et audit interne) sont portées par des directeurs rattachés au directeur général.

Les responsables de fonctions clés groupe CNP Assurances sont régulièrement invités à assister au conseil d'administration, pour lui permettre d'apprécier les risques, responsabilités et enjeux associés à ces fonctions.

La fonction gestion des risques, est portée par la direction des risques Groupe, en charge de l'animation du dispositif de gestion des risques du Groupe. La direction des risques groupe a pour responsabilité notamment de décliner l'appétence au risque du Groupe au travers des politiques de risques et des travaux d'estimation du capital économique ; de garantir l'exhaustivité du suivi des risques et l'efficacité du dispositif de surveillance ; de décliner le cadre de la prise de risques des différents métiers au travers, par exemple, de politiques de souscription, de délégations ou de normes d'investissement ; et de porter un avis préalable sur les décisions impactant significativement le profil de risques avec le principe du double regard.

La fonction de vérification de la conformité est portée par la direction de la conformité. Elle détecte, identifie, évalue et prévient les risques de non-conformité et délivre ses conseils notamment dans les domaines suivants : gouvernance (adéquation de la comitologie, vérification des qualités professionnelles des tiers) ; déontologie professionnelle et éthique (secret professionnel et confidentialité, prévention du délit d'initié, lutte contre la corruption) ; protection de la clientèle (en particulier, connaissance client, devoir de conseil, information de la clientèle, traitement des réclamations) ; pratiques commerciales (en particulier, publicité et documentation commerciale, adéquation des produits avec la clientèle cible, règles de commercialisation des contrats) ; lutte

(2) <http://www.cnp.fr/Le-Groupe/Gouvernance/Gouvernement-d-entreprise>

contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ; lutte contre la fraude à l'assurance ; protection des données à caractère personnel.

La fonction actuarielle est exercée par la direction technique Groupe. Ses activités comprennent entre autres la valorisation des indicateurs techniques du Groupe dans leurs différentes visions (valeur intrinsèque et valeur des affaires nouvelles, provisions techniques en normes françaises, IFRS et Solvabilité 2), les prévisions de résultat technique, l'établissement des normes techniques concernant les provisions techniques et la valeur des affaires nouvelles, la conduite des travaux de recherche et développement actuariel et la préparation des synthèses et rapports d'analyse.

La fonction d'audit interne est portée par la direction de l'audit interne, qui apprécie la pertinence et la robustesse du dispositif général de contrôle du groupe. Elle évalue, dans le cadre de ses missions, la conception et l'efficacité des processus de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre sur les activités ou les processus considérés. Elle émet des recommandations pour en améliorer la qualité et la conformité.

2 Fonctionnement du conseil d'administration

2.1 Composition du conseil d'administration

Principes

Depuis l'introduction en Bourse des actions de CNP Assurances, en octobre 1998, la composition du conseil reflète la structure de contrôle de son capital social par ses actionnaires historiques et est organisée dans le cadre de pactes d'actionnaires.

Pour rappel, le pacte d'actionnaires conclu en 1998 et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019 organisait la composition du conseil selon la répartition suivante :

	Personnes nommées
Six administrateurs proposés par la Caisse des Dépôts	Caisse des Dépôts, représentée par Éric Lombard Alexandra Basso Virginie Chapron du Jeu Olivier Fabas Laurence Giraudon Olivier Mareuse
Cinq administrateurs proposés par Sopassure	Sopassure, représentée par Perrine Kaltwasser Jean-Yves Forel Laurent Mignon Philippe Wahl Rémy Weber
Un administrateur proposé par l'État	L'État, représenté par Charles Sarrazin
Deux administrateurs représentant les salariés	Philippe Bartoli Laurence Guitard
Quatre administrateurs indépendants	Jean-Paul Faugère, président Marcia Campbell Stéphane Pallez Rose-Marie Van Lerberghe
Un administrateur proposé conjointement par les signataires du pacte	-

Un pacte d'actionnaires transitoire a été conclu le 20 décembre 2019 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Le pacte d'actionnaires organise la composition du conseil selon la répartition suivante :

	Personnes nommées *
Six administrateurs proposés par la Caisse des Dépôts	Caisse des Dépôts, représentée par Éric Lombard Alexandra Basso Virginie Chapron du Jeu Olivier Fabas Laurence Giraudon Olivier Mareuse
Trois administrateurs proposés par La Banque Postale	Sopassure, représentée par Perrine Kaltwasser Philippe Wahl Rémy Weber
Deux administrateurs proposés par BPCE **	Jean-Yves Forel Laurent Mignon
Un administrateur proposé par l'État	L'État, représenté par Charles Sarrazin
Deux administrateurs représentant les salariés	Philippe Bartoli Laurence Guitard
Quatre administrateurs indépendants	Jean-Paul Faugère, président Marcia Campbell Stéphane Pallez Rose-Marie Van Lerberghe

* le cas échéant, sous réserve du renouvellement de leur mandat par l'assemblée générale des actionnaires du 17 avril 2020

** aussi longtemps que BPCE détiendra au moins 12,5 % du capital social de CNP Assurances, puis un administrateur aussi longtemps que BPCE détiendra au moins 5 % du capital social de CNP Assurances

Profil des administrateurs

43,75 %

TAUX DE FÉMINISATION ⁽¹⁾



7 SUR 16

25 %

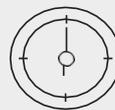
INDÉPENDANCE ⁽¹⁾



4 SUR 16

5 ANS

ANCIENNETÉ MOYENNE ⁽²⁾



56 ANS

ÂGE MOYEN ⁽²⁾



(1) Exclusion des deux administrateurs représentant les salariés dans les calculs de pourcentage conformément à l'article 9.3 du code AFEP-MEDEF et l'article L.225-27-1 du code de commerce

(2) Données au 31 décembre 2019

Présentation synthétique du conseil d'administration

Situation arrêtée au 19 février 2020

		Informations personnelles				Expérience	Position au sein du conseil				Participation à des comités de conseil				
		Age	Nationalité	Sexe	Nombre d'actions	Nombre de mandats dans des sociétés cotées	Indépendance	Date initiale de nomination	Échéance du mandat	Ancienneté au conseil	Comité d'audit et des risques	Comité des rémunérations et des nominations	Comité stratégique	Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale	Comité ad hoc
Dirigeants mandataires sociaux	Jean-Paul Faugère	63	FR	M	1500	2	oui	2012	2021	8		O	X	X	X
Administrateurs	Éric Lombard	61	FR	M	200	1	non	2017	2020	2		O			
	Alexandra Basso	45	FR	F	200	1	non	2019	2021	1					
	Virginie Chapron du Jeu	58	FR	F	200	1	non	2012	2021	8			O	O	
	Olivier Fabas	37	FR	M	200	1	non	2019	2022	1				O	
	Laurence Giraudon	50	FR	F	200	1	non	2018	2020	2					
	Olivier Mareuse	56	FR	M	200	3	non	2013	2022	7	O		O		
	Perrine Kaltwasser	39	FR	F	-	0	non	2019	2021	0	O				
	Jean-Yves Forel	58	FR	M	200	1	non	2012	2022	7	O		O		
	Laurent Mignon	56	FR	M	200	3	non	2018	2022	2		O			
	Philippe Wahl	63	FR	M	200	1	non	2011	2022	9		O			
	Rémy Weber	62	FR	M	200	1	non	2013	2022	6			O		
	Charles Sarrazin	45	FR	M	-	1	non	2016	2020	3				O	
	60	61	GB	F	750	1	oui	2011	2020	9	O		O	O	O
	Stéphane Pallez	60	FR	F	200	3	oui	2011	2020	9	X		O	O	O
Rose-Marie Van Lerberghe	73	FR	F	200	3	oui	2013	2021	7		X		O	O	
Administrateurs représentant les salariés	Philippe Bartoli	60	FR	M	180	1	non	2017	2021	3					
	Laurence Guitard	58	FR	F	-	1	non	2016	2021	4					

O Membre X Président

Changements intervenus dans la composition du conseil d'administration et des comités au cours de l'exercice 2019

Situation arrêtée au 19 février 2020

	Départ	Nomination	Renouvellement
Conseil d'administration	Annabelle Beugin-Soulon, Olivier Sichel (20/02/2019)	Alexandra Basso, Olivier Fabas (20/02/2019)	
	Florence Lustman (26/09/2019)	Perrine Kaltwasser (26/09/2019)	
Comité d'audit et des risques	Florence Lustman (26/09/2019)	Perrine Kaltwasser (26/09/2019)	
Comité des rémunérations et des nominations			
Comité stratégique	Olivier Sichel (20/02/2019)	Virginie Chapron du Jeu (20/02/2019)	
Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale	Olivier Sichel (20/02/2019)	Olivier Fabas (20/02/2019)	
Comité ad hoc			

Indépendance des administrateurs

Les tableaux ci-après présentent la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance énoncés au §8 du code AFEP-MEDEF.

<p>Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes</p> <p>Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société ; • salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la société consolide ; • salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère.
<p>Critère 2 : Mandats croisés</p> <p>Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.</p>
<p>Critère 3 : Relations d'affaires significatives *</p> <p>Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • significatif de la société ou de son groupe ; • ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité. <p>L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la société ou son groupe est débattue par le conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) sont explicités dans le rapport annuel.</p>
<p>Critère 4 : Lien familial</p> <p>Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.</p>

<p>Critère 5 : Commissaire aux comptes Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la société au cours des cinq années précédentes.</p>
<p>Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans Ne pas être administrateur de la société depuis plus de 12 ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date anniversaire des 12 ans.</p>
<p>Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du groupe.</p>
<p>Critère 8 : Statut de l'actionnaire important Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le conseil, sur rapport du comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.</p>

* Le conseil d'administration, lors de sa séance du 19 février 2020 a estimé qu'aucun des administrateurs de CNP Assurances considérés comme indépendants n'entretient directement ou indirectement de relations d'affaires avec les sociétés du Groupe.

Critères (1)	Jean-Paul Faugère	Éric Lombard	Alexandra Basso	Virginie Chapron du Jeu	Olivier Fabas	Laurence Giraudon	Olivier Mareuse	Perrine Kaltwasser	Jean-Yves Forel
Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓
Critère 2 : Mandats croisés	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 3 : Relations d'affaires significatives	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Critère 4 : Lien familial	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 5 : Commissaire aux comptes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 8 : Statut de l'actionnaire important	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Position du conseil d'administration	indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Non indépendant

Critères (1)	Laurent Mignon	Philippe Wahl	Rémy Weber	Charles Sarrazin	Marcia Campbell	Stéphane Pallez	Rose-Marie Van Lerberghe	Philippe Bartoli	Laurence Guitard
Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗
Critère 2 : Mandats croisés	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 3 : Relations d'affaires significatives	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 4 : Lien familial	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 5 : Commissaire aux comptes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 8 : Statut de l'actionnaire important	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Position du conseil d'administration	Non indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Non indépendant	indépendante	indépendante	indépendante	Non indépendant	Non indépendant

(1) dans les tableaux, ✓représente un critère d'indépendance satisfait et ✗représente un critère d'indépendance non satisfait

Assiduité des membres du conseil d'administration au cours de l'exercice 2019

	Assiduité au conseil d'administration	Assiduité au comité d'audit et des risques	Assiduité au comité des rémunérations et des nominations	Assiduité au comité stratégique	Assiduité au comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale	Assiduité au comité ad hoc
Jean-Paul Faugère	100 %	-	100 %	100 %	100 %	100 %
Éric Lombard	100 %	-	100 %	-	-	-
Virginie Chapron du Jeu	80 %	-	-	100 %	100 %	-
Laurence Giraudon	90 %	-	-	-	-	-
Olivier Mareuse	80 %	100 %	-	100 %	-	-
Alexandra Basso	90 %	-	-	-	-	-
Olivier Fabas	90 %	-	-	-	100 %	-
Florence Lustman	80 %	100 %	-	-	-	-

	Assiduité au conseil d'administration	Assiduité au comité d'audit et des risques	Assiduité au comité des rémunérations et des nominations	Assiduité au comité stratégique	Assiduité au comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale	Assiduité au comité <i>ad hoc</i>
Perrine Kaltwasser	100 %	100 %				
Jean-Yves Forel	100 %	71 %	-	100 %	-	-
Laurent Mignon	70 %	-	0 %	-	-	-
Philippe Wahl	90 %	-	100 %	-	-	-
Rémy Weber	100 %	-	-	100 %	-	-
Charles Sarrazin	100 %	-	-	-	0 %	-
Marcia Campbell	70 %	86 %	-	60 %	100 %	100 %
Stéphane Pallez	70 %	86 %	-	40 %	100 %	75 %
Rose-Marie Van Lerberghe	100 %	-	100 %	-	100 %	100 %
Philippe Bartoli	90 %	-	-	-	-	-
Laurence Guitard	90 %	-	-	-	-	-

2.2 Politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration veille à ce que la sélection des membres qui le composent lui permette d'assurer une diversité des compétences, ainsi qu'une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans des proportions conformes aux exigences des dispositions de l'article L. 225-18-1 du code de commerce. Il convient de noter qu'au 19 février 2020 la proportion de femmes au conseil représente 43,75 % des membres du conseil, respectant ainsi la proportion minimum de 40 % imposée par l'article L. 225-18-1 du code de commerce.

En ce qui concerne la diversité des compétences, il convient de noter que l'application du régime Solvabilité 2 renforce les exigences en termes de compétence individuelle et collective des administrateurs des sociétés anonymes d'assurance et conduit à s'assurer en permanence, que les membres du conseil d'administration de CNP Assurances possèdent collectivement les qualifications, l'expérience et les connaissances appropriées à l'exercice des responsabilités dévolues au conseil d'administration et de ses comités spécialisés, notamment en matière :

- de marchés de l'assurance et des marchés financiers ;
- de stratégie de l'entreprise et de son modèle économique ;
- de son système de gouvernance ;
- d'analyse financière et actuarielle ;
- d'exigences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance.

Les modalités de mise en œuvre de cette politique sont étroitement liées au respect par les parties au pacte d'actionnaires de sa prise en compte lorsqu'elles proposent la nomination d'administrateurs.

Dans le cadre de l'exercice d'évaluation du conseil d'administration, le cabinet, en charge de sa réalisation, a dressé le tableau suivant :

	Jean-Paul Faugère Président	Eric Lombard	Olivier Fabas	Virginie Chapron du Jeu	Laurence Giraudon	Olivier Mareuse	Alessandra Basso	Perrine Kalthwasser	Jean-Yves Forel	Laurent Mignon	Philippe Wahl	Rémy Weber	Charles Sarrazin	Philippe Bartoli	Laurence Guitard	Marcia Campbell	Stéphane Pallez	Rose- Marie Van Lerberghe	Gaps potentiels	
EXPERIENCE SECTORIELLE																				
Assurance France	•	•				•		•	•	•	•				•	•		•		Force
Assurance hors de France		•				•		•		•						•				Force
EXPERIENCE EXECUTIVE																				
CEO d'entreprise cotée										•	•							•	•	Force
Direction Générale de division ou CEO d'entreprise privée		•							•	•	•	•				•		•	•	Force
Expertise financière	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	Force
Expérience du secteur public	•	•	•	•	•	•	•	•			•	•	•	•	•			•	•	Force
Expérience internationale								•		•						•				Force
EXPERIENCE FONCTIONNELLE																				
Technologie / Digital									•						•					Axe de développement
Stratégie	•	•	•	•		•		•	•	•	•	•	•					•	•	Force
Ressources Humaines																			•	Axe de développement
Régulation	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	Force

- Connaissance couverte
- Force
- Axe de développement

Informations sur la manière dont CNP Assurances recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du comité exécutif & Informations sur les résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité

La composition du comité exécutif obéit au choix du directeur général de s'entourer de compétences techniques, commerciales, managériales et opérationnelles qu'il juge utile de réunir à ses côtés afin de disposer d'une structure interne sur laquelle il peut s'appuyer pour arrêter ses décisions. Depuis le 1^{er} février 2019, le comité exécutif associe le directeur général, les deux directeurs généraux adjoints et huit hauts cadres dirigeants, soit onze personnes dont trois femmes et huit hommes, soit un taux de féminisation de 27,27 %.

Au niveau de l'effectif global, il convient de relever, pour la deuxième année consécutive, la note de 99/100 de CNP Assurances, à l'index de l'égalité femmes-hommes créé par le gouvernement pour permettre aux entreprises de mesurer leurs avancées dans ce domaine. Cette note est le résultat d'un engagement durable en matière de lutte contre les discriminations et pour la promotion de la diversité. L'entreprise obtient la note maximale sur quatre des cinq indicateurs de l'index : taux d'augmentations individuelles et de promotions entre les femmes et les hommes, pourcentage des salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé de maternité, répartition femmes-hommes des dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations.

Qualité d'actionnaire des administrateurs

Conformément aux dispositions de l'article 1.2 C) 3 du règlement intérieur du conseil d'administration, les administrateurs de CNP Assurances doivent détenir chacun au moins 200 actions de CNP Assurances, ce minimum étant porté à 500 actions pour les dirigeants mandataires sociaux. Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas tenus de détenir des actions de CNP Assurances.

2.3 Informations sur la conformité de la gouvernance au code AFEP-MEDEF

Explications des dispositions en écart avec le code de référence AFEP-MEDEF

Sans remettre en cause l'adhésion de CNP Assurances au code AFEP-MEDEF*, les spécificités de CNP Assurances peuvent conduire la société à diverger ponctuellement de ce code de référence.

En application de l'article L. 225-37-4 8° du code de commerce, le tableau ci-dessous recense les divergences constatées et leurs justifications³.

Exigences du code AFEP-MEDEF	CNP Assurances	Explications
<i>Ratios d'administrateurs indépendants</i>		
• conseil d'administration : ratio supérieur à 33 % pour les sociétés contrôlées	ratio égal à 25 %	La composition du conseil d'administration de CNP Assurances est principalement organisée par des dispositions de pactes d'actionnaires de CNP Assurances et reflète ainsi la structure de son actionnariat. Il en résulte que les ratios d'administrateurs indépendants du code AFEP-MEDEF ne sont pas atteints.
• comité d'audit et des risques : ratio supérieur à 66 %	ratio égal à 40 %	
• comité des rémunérations et des nominations : ratio supérieur à 50 %	ratio égal à 40 %	
<i>Critères d'indépendance</i>		
<i>Ne pas être (...) administrateur d'une société consolidée par CNP Assurances (...).</i>	Jean-Paul Faugère est administrateur de Caixa Seguros Holding, filiale brésilienne consolidée de CNP Assurances	Le conseil estime que l'exercice de ce mandat par un administrateur indépendant participe au bon fonctionnement du conseil car il lui est utile, compte tenu des enjeux importants de cette filiale pour CNP Assurances, de bénéficier régulièrement d'un point de vue complémentaire sur l'activité déployée en Amérique latine. Conformément au guide d'application du code AFEP-MEDEF, il est convenu que Jean-Paul Faugère s'abstiendra de participer aux décisions du conseil d'administration de CNP Assurances sur lesquelles un conflit d'intérêts entre CNP Assurances et cette filiale pourrait être identifié, si par impossible, une telle éventualité venait à se produire.
<i>Organiser chaque année une réunion hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs (article 10-3)</i>		Chaque année, à l'occasion de la réunion de février, le conseil d'administration procède à l'évaluation des performances de son directeur général et de son président et à la détermination des éléments de leurs rémunérations respectives. A cet effet, le conseil, hors de la présence du dirigeant mandataire social exécutif, du dirigeant mandataire social non exécutif et de tous les membres du management, débat des performances du président et du directeur général et échange sur la gestion de l'entreprise.

* Le code AFEP-MEDEF est disponible sur le site Internet de l'AFEP, notamment en suivant l'adresse suivante : <http://www.afep.com/themes/gouvernance/>

Exigences du code AFEP-MEDEF	CNP Assurances	Explications
<p><i>Le comité des nominations (ou un comité ad hoc) établit un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux.</i></p>		<p>Des dispositions de pactes d'actionnaires de CNP Assurances prévoit des modalités particulières de nomination des mandataires sociaux, notamment du directeur général.</p> <p>Le fonctionnement de CNP Assurances répond, par ailleurs, à la réglementation Solvabilité 2 qui impose la désignation de deux dirigeants effectifs. Ce dispositif permet en cas de vacance imprévue, de l'un ou de l'autre de ces dirigeants, de garantir, en tout état de cause, la continuité de la direction générale de la société.</p> <p>Pour le remplacement temporaire ou définitif des autres postes clés du Groupe, un plan de continuité et de succession de postes clés a été examiné par le comité des rémunérations et des nominations en février 2019.</p>
<p><i>Il est recommandé qu'un administrateur salarié soit membre du comité des rémunérations et des nominations</i></p>		<p>Des dispositions de pactes d'actionnaires de CNP Assurances prévoit des modalités particulières de nomination des mandataires sociaux. C'est dans ce cadre que le conseil d'administration a établi les dispositions de son règlement intérieur. Celui-ci ne prévoit pas, à ce stade, la nomination d'un administrateur représentant les salariés au comité des rémunérations et des nominations.</p>
<p><i>Il est recommandé, lorsqu'un salarié devient dirigeant mandataire social de l'entreprise, de mettre fin au contrat de travail qui le lie à la société ou à une société du groupe, soit par rupture conventionnelle, soit par démission.</i></p>		<p>Le conseil d'administration a estimé qu'il ne convenait pas d'exiger de Antoine Lissowski la rupture du contrat de travail qui le lie à CNP Assurances depuis 2003, dans la mesure où la perte de droits liés à son contrat de travail et à son ancienneté (acquis progressivement et jusqu'au 1^{er} septembre 2018) lui aurait porté préjudice dans des conditions pouvant remettre en cause la transition managériale au regard de la durée limitée du mandat qui lui a été fixée compte tenu des contraintes statutaires.</p>
<p><i>Il est recommandé que les critères quantifiables soient prépondérants par rapport aux critères qualitatifs dans la détermination de la rémunération du directeur général.</i></p>		<p>Le conseil d'administration a estimé en février 2019 qu'il était plus adéquat, compte tenu des enjeux de développement à long terme, de mettre à égalité les critères quantifiables et qualitatifs.</p>

2.4 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Les modalités de préparation et d'organisation du conseil d'administration sont précisées dans son règlement intérieur, lequel a pour objet de compléter et de préciser les règles légales, réglementaires, statutaires et les recommandations de place auxquelles le conseil se réfère. Le règlement intérieur est rendu public sur le site Internet de CNP Assurances.

Un calendrier prévisionnel des réunions et des ordres du jour du conseil et de son comité d'audit et des risques est arrêté chaque année.

Le président communique aux administrateurs les informations et la documentation nécessaires à l'accomplissement de leur mission et à la préparation de leurs décisions. Entre deux séances du conseil d'administration, des notes d'information sur des sujets d'actualité ou des communiqués de presse sont susceptibles d'être transmis aux administrateurs par courrier électronique.

Chaque séance du conseil donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire couvrant l'essentiel des points à l'ordre du jour et remis plusieurs jours avant la réunion. Outre la documentation illustrant les points spécifiquement programmés à l'ordre du jour, le dossier du conseil comprend de manière récurrente le projet de procès-verbal de la séance précédente, une revue de presse et une sélection d'analyses financières concernant CNP Assurances.

À chacune de ses réunions, le conseil est informé par le directeur général de la gestion courante et des événements marquants intéressant la marche de CNP Assurances. Une analyse détaillée des résultats du groupe CNP Assurances est régulièrement fournie au conseil au travers notamment des arrêtés comptables semestriels et annuels et de la présentation d'indicateurs trimestriels.

Sont également soumis à l'attention du conseil des rapports détaillés sur l'évolution des sujets à caractère commercial, financier et opérationnel permettant le suivi de la stratégie du Groupe et la bonne compréhension de ses activités et de ses perspectives de développement. Il en est de même du suivi des plans d'actions mis en œuvre par CNP Assurances à la demande de l'ACPR ainsi que des enjeux liés aux risques climatiques.

Lors de ces séances, une présentation détaillée des points à l'ordre du jour est réalisée par le directeur général et les cadres dirigeants de la société.

Les présentations font l'objet de questions et de débats avant mise au vote de décisions, le cas échéant.

Les participants aux séances du conseil sont tenus à une obligation de discrétion renforcée à l'égard des informations ayant un caractère confidentiel et présentées comme telles par le président du conseil d'administration.

Les règles de prévention et de gestion des conflits d'intérêts sont précisées dans le règlement intérieur du conseil d'administration.

Afin d'exercer plus efficacement ses missions de gestion et de contrôle, le conseil d'administration bénéficie des avis de ses comités spécialisés.

Les attributions spécifiques du comité d'audit et des risques, du comité des rémunérations et des nominations, et du comité stratégique et leurs modalités de fonctionnement sont intégrées dans le règlement intérieur du conseil. Ces comités ont également la possibilité de recourir à des experts extérieurs.

Ces comités sont composés exclusivement d'administrateurs. Les membres des comités sont nommés par le conseil d'administration qui désigne également le président de chaque comité. Chaque séance d'un comité donne lieu à l'émission d'un procès-verbal et d'un compte rendu en séance du conseil d'administration.

2.5 Compte rendu d'activité du conseil d'administration et de ses comités spécialisés en 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de réunions	Taux de participation	Temps moyen de réunion
10	88 %	2 heures 10

Les travaux du conseil d'administration ont été particulièrement marqués en 2019 par :

- les négociations avec le partenaire brésilien, Caixa Econômica Federal, en vue de renouveler le partenariat en Amérique Latine ;
- l'acquisition de la part de Bank of Cyprus dans CNP Cyprus Insurance Holdings, filiale chypriote de CNP Assurances ;
- la réflexion sur les implications du projet d'évolution de l'actionnariat envisagé par les actionnaires publics ;
- la situation des taux d'intérêts ce qui a notamment conduit à se pencher sur le niveau de solvabilité et les mesures d'adaptation prises par l'entreprise pour s'adapter à la situation ;
- de nombreux points de suivi sur le développement commercial du Groupe, notamment en rapport avec :
 - l'activité épargne patrimoniale du Groupe en modèle ouvert de distribution avec 30 partenaires en France et 10 partenaires au Luxembourg avec des banques privées, des Family offices, de grands courtiers spécialisés et des plateformes de CGPI (CNP Patrimoine),
 - l'adaptation de l'activité épargne retraite aux modifications apportées par la loi PACTE (BU CMO),

- l'activité de cautionnement de crédits immobiliers aux particuliers ainsi que celle afférentes aux garanties assurance emprunteur Perte d'Emploi et des garanties cartes (CNP Caution),
- l'assurance vie et non-vie du Groupe en Amérique latine (BU Amérique Latine),
- l'assurance vie et non vie réalisée en Italie avec UniCredit (CNP UniCredit Vita),
- l'assurance vie et non vie réalisée en Espagne et en Italie par CNP Partners.
- les démarches menées par CNP Assurances pour se protéger de la cybercriminalité et pour construire une plateforme de services assurantiels de référence, en France et à l'international, omnicanal, multipartenaires, centrée sur les usages et les besoins des partenaires et des clients ;
- les travaux techniques menés en application de la réglementation prudentielle Solvabilité 2 (revue de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, approbation de rapports ⁴ et d'ajustements apportés aux politiques écrites ⁵ concourant à garantir une gestion saine, prudente et efficace de l'activité de CNP Assurances...);
- le suivi de demandes de l'ACPR dans le cadre des contrôles opérés par cette autorité de contrôle.

COMITES SPECIALISES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comité d'audit et des risques

Nombre de membres : 5		Nombre de réunions	Taux de participation	Temps moyen de réunion
Administrateurs indépendants	Stéphane Pallez, présidente Marcia Campbell			
Administrateurs (nommés sur proposition des signataires du pacte d'actionnaires)	Perrine Kaltwasser (en remplacement de Florence Lustman) Jean-Yves Forel Olivier Mareuse	7	89 %	3 heures

Les membres du comité d'audit et des risques ont été nommés au regard de leur expérience professionnelle et/ou de leur formation. Tous les membres du comité d'audit et des risques disposent des compétences nécessaires en matière financière comptable ou de contrôle légal des comptes. Ces dernières sont présentées dans les notices biographiques.

Le comité d'audit et des risques a continué en 2019 à fournir au conseil ses avis et ses recommandations en procédant notamment à l'audition des commissaires aux comptes.

À l'occasion de l'examen des comptes annuels, semestriels et des indicateurs trimestriels, les membres du comité d'audit et des risques disposent des documents et informations nécessaires à l'exercice de leur mission dans des délais leur permettant d'en prendre connaissance, de les examiner de manière satisfaisante et de préparer les questions qu'ils souhaitent poser aux commissaires aux comptes, au directeur financier, au directeur comptable, au directeur technique Groupe et au directeur des risques Groupe.

Le comité d'audit et des risques se tient en général la veille du conseil d'administration afin de favoriser la présence physique aux réunions d'une administratrice résidant à l'étranger.

Le comité d'audit et des risques peut recourir à des experts externes aux frais de CNP Assurances après en avoir informé préalablement le président du conseil d'administration ou le conseil d'administration.

Dans le cadre de ses travaux, le comité d'audit et des risques a particulièrement assuré le suivi en 2019 :

- du contrôle légal des comptes ;
- de l'exposition du Groupe aux risques, avec l'examen trimestriel d'un *reporting* sur les risques ainsi que de l'étude réalisée sur ce thème par un consultant ;
- des portefeuilles présentant une valeur des affaires nouvelles fortement négative afin d'apprécier la teneur des mesures de redressement mises en œuvre ;
- des travaux du programme Solvabilité 2 (besoin global de solvabilité, politiques écrites...);
- des lignes directrices des programmes relatifs aux investissements et à l'utilisation d'instruments financiers à terme ;
- de l'activité de la direction de l'audit interne et de la direction de la conformité et de leur programme prévisionnel respectif ;
- du suivi de l'activité Youse au Brésil ;
- de la prise en compte par CNP Assurances de l'environnement prolongé de taux bas dans son pilotage de l'activité épargne ;

⁴ *Rapports SFCR ; rapports RSR ; rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière ; rapport sur le contrôle interne du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme : plan préventif de rétablissement*

⁵ *Ces politiques ont notamment pour objet : la gestion des risques et ses politiques annexes (souscription, provisionnement, gestion actif/passif, investissements, normes de liquidité et de concentration, gestion des risques opérationnels, réassurance et autres techniques d'atténuation des risques), le contrôle interne, l'audit interne, la sous-traitance/externalisation, le reporting, la politique ORSA, la valorisation des actifs et passifs, la gestion du capital, l'honorabilité et la compétence, la rémunération et la continuité d'activité.*

- des enjeux que représentent le risque climatique pour un assureur comme CNP Assurances.

Le suivi de la gestion par CNP Assurances des contrôles de l'ACPR a également fait partie du programme de travail du comité, notamment avec l'examen des plans d'action élaborés pour y répondre.

Par ailleurs, le comité d'audit et des risques a bénéficié, à sa demande, d'un suivi consolidé des recommandations exprimées par l'audit interne, l'ACPR, les commissaires aux comptes et le responsable de la fonction clé actuarielle afin de disposer d'une vision d'ensemble des différentes recommandations.

La fourniture de services mentionnés à l'article L. 822-11-2 du code de commerce (services autres que la certification des comptes) a également été au programme du comité.

Lors de sa réunion du 18 février 2020, le comité a traité de la question de la mise en place par le conseil d'administration d'une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. A cette occasion, il a validé la proposition de procédure qui lui a été proposée et qui consiste à disposer d'une liste desdites opérations, remontées par les *business units* et les fonctions groupe de CNP Assurances, documentée en ce qui concerne l'appréciation concrète du caractère courant et de leur conclusion à des conditions normales.

Le comité des rémunérations et des nominations

Nombre de membres : 5		Nombre de réunions	Taux de participation	Temps moyen de réunion
Administrateurs indépendants	Rose-Marie Van Lerberghe, présidente Jean-Paul Faugère	1	80 %	1 heure 30
Administrateurs (nommés sur proposition des signataires du pacte d'actionnaires)	Laurent Mignon Éric Lombard Philippe Wahl			

Les dirigeants mandataires sociaux sont associés aux travaux du comité des rémunérations et des nominations : Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration, en est membre et le directeur général est invité à participer aux séances en tant que de besoin en fonction des points inscrits à l'ordre du jour. Ces deux dirigeants mandataires sociaux s'abstiennent de participer à tous débats et décisions relatifs au renouvellement de leur mandat et à leur rémunération.

Le comité des rémunérations et des nominations a pour champ de compétence générale la sélection des candidats aux fonctions d'administrateurs et de membres des comités spécialisés, l'examen des propositions de nomination du président, du directeur général, du second dirigeant effectif ainsi que celles des candidats aux quatre fonctions clés.

Relèvent également de son champ d'attribution l'examen des rémunérations du président du conseil d'administration, du directeur général, des mandataires sociaux des filiales contrôlées. Le comité est également informé des principes qui gouvernent la politique de rémunération des salariés et de certaines catégories d'entre eux, comme les preneurs de risque⁶, au travers de la politique de rémunération Groupe validée par le conseil d'administration.

Il intervient également sur les préconisations à faire au conseil en matière de répartition de la rémunération à allouer aux administrateurs en fonction de critères fixes et bien établis : assiduité aux réunions ainsi que qualité et fonctions exercées dans les comités spécialisés.

Ce comité est également saisi sur tout projet d'augmentation de capital réservée aux salariés ou d'attributions gratuites d'actions de CNP Assurances au profit des salariés de la société.

En outre, le Comité des rémunérations et des nominations :

- est informé par le directeur général :
 - des propositions de rédaction ou de modifications relatives tant aux contrats de travail des directeurs généraux adjoints qu'à leur rémunération (mode de fixation du niveau de la part fixe et variable de la rémunération, conditions spécifiques de rupture du contrat de travail, dispositif de retraite ...),
 - des rémunérations attribuées aux mandataires sociaux du Groupe ;
- est saisi par le directeur général, pour avis préalable,
 - des désignations auxquelles le directeur général entend procéder aux quatre fonctions clés, (étant précisé qu'en cas de besoin, cette consultation sur le choix des personnes peut s'opérer en recueillant l'avis de l'ensemble des membres par courriel) ;
 - de la proposition au conseil d'administration à laquelle le directeur général entend procéder en vue de la désignation du deuxième dirigeant effectif,
- et donne annuellement son avis sur le niveau de rémunération et l'atteinte des objectifs des titulaires des fonctions clés et du deuxième dirigeant effectif.

⁶ Personnes dont l'activité a un impact important sur le profil de risque de l'entreprise dont les dirigeants effectifs et les personnes occupant les quatre fonctions clés

Le comité stratégique

Nombre de membres : 7		Nombre de réunions	Taux de participation	Temps moyen de réunion
Administrateurs indépendants	Jean-Paul Faugère, président Stéphane Pallez Marcia Campbell			
Administrateurs (nommés sur proposition des signataires du pacte d'actionnaires)	Rémy Weber Jean-Yves Forel Olivier Mareuse Virginie Chapron du Jeu	5	86 %	1 heure 30

Les travaux du comité stratégique ont porté en 2019 sur l'évolution du dossier de renouvellement du partenariat brésilien avec Caixa Econômica Federal (Amérique latine), sur le projet d'acquisition des parts de l'actionnaire minoritaire de CNP Cyprus Insurance Holdings (Chypre) et sur la stratégie du Groupe CNP Assurances 2018-2023 dans l'environnement concurrentiel qui est le sien en France, en Europe et en Amérique latine.

Le comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale

Nombre de membres : 7		Nombre de réunions	Taux de participation	Temps moyen de réunion
Administrateurs indépendants	Jean-Paul Faugère, président Stéphane Pallez Marcia Campbell Rose-Marie Van Lerberghe			
Administrateurs (nommés sur proposition des signataires du pacte d'actionnaires)	Olivier Fabas Virginie Chapron du Jeu Charles Sarrazin	1	86 %	1 heure

Les travaux du comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale du 26 juillet 2019 ont porté sur les modalités de prolongement du partenariat commercial avec BPCE et l'appréciation de son intérêt.

Le comité *ad hoc*

Nombre de membres : 4		Nombre de réunions	Taux de participation	Temps moyen de réunion
Administrateurs indépendants	Jean-Paul Faugère, président Stéphane Pallez Marcia Campbell Rose-Marie Van Lerberghe			
Administrateurs (nommés sur proposition des signataires du pacte d'actionnaires)	-	4	94 %	1 heure 45

Les travaux du comité *ad hoc* ont notamment porté sur le contenu de l'information mis à la disposition de La Banque Postale dans la cadre de sa demande d'ouverture d'une data room, d'une information sur les activités IARD / Prévoyance de La Banque Postale, l'évaluation des synergies de produits et de coûts entre La Banque Postale et CNP Assurances, l'estimation de la valeur du renouvellement à long terme du partenariat entre La Banque Postale et CNP Assurances, et la recherche de la poursuite du partenariat avec BPCE.

Les travaux ont également porté sur l'intérêt de formaliser des règles de gouvernance pour préserver les intérêts de chacun des partenaires commerciaux (actionnaires ou non) et des assurés dans la perspective de la nouvelle configuration actionnariale faisant de LBP l'actionnaire contrôlant.

Le comité *ad hoc* a conclu ses travaux en juillet 2019 par une recommandation favorable au conseil d'administration au vu des éléments d'appréciation portés à sa connaissance.

La formalisation de ces règles se rapporterait à la préservation

- de la confidentialité des informations commerciales entre CNP Assurances et chacun de ses partenaires ;
- des données personnelles des clients apportés par chaque partenaire ;
- d'une gestion financière donnant des garanties d'indépendance à chaque partenaire.

2.6 Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités

Conformément aux dispositions du code AFEP-MEDEF et à celles prévues dans son règlement intérieur, le conseil d'administration a procédé en 2019 à une évaluation de son fonctionnement. Elle a été réalisée avec l'assistance d'un cabinet indépendant et ses résultats ont été présentés lors de la réunion du conseil d'administration du 17 décembre 2019.

Cette évaluation a été établie sur la base d'un questionnaire envoyé à l'ensemble des administrateurs ainsi qu'avec des entretiens individuels menés avec la quasi-totalité des administrateurs.

Les thèmes couverts correspondent à ceux qui sont prévus dans le code AFEP-MEDEF, les questions portant notamment sur le fonctionnement du conseil et des comités, l'articulation entre eux, le séminaire stratégique, l'évaluation des compétences globales des membres du conseil et de la contribution individuelle des administrateurs aux travaux du conseil et des comités, le suivi du plan d'action défini lors de l'évaluation 2017.

Les administrateurs ont confirmé leur appréciation positive ou très positive de la gouvernance de CNP Assurances et ont exprimé, pour une large majorité d'entre eux, leur satisfaction.

L'exploitation des réponses aux questionnaires et les entretiens ont confirmé que les compétences, nécessaires à l'exercice des missions du conseil, étaient bien présentes. De même, la réalité de l'engagement de chaque administrateur à contribuer effectivement aux travaux du conseil a été confirmée.

Quelques points d'attention ont été relevés et font l'objet du plan d'action qui sera mis en œuvre au cours de l'exercice 2020.

2.7 Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général

Les décisions suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration :

- sûretés constituées en vue de garantir les engagements pris par CNP Assurances au-delà d'un montant unitaire de 100 M€⁷ ;
- opérations de croissance externe d'acquisition et de cession pour un montant unitaire supérieur à 50 M€ par opération, qu'elles soient réalisées par CNP Assurances ou par l'une de ses filiales, directes ou indirectes ; ce seuil prenant en compte le prix, la dette nette de la cible, toute promesse d'achat ou de souscription consentie par la société et tout engagement hors bilan ; ces dispositions ne s'appliquent pas aux acquisitions et cessions d'actifs liées à la gestion de portefeuille ;
- opérations de croissance externe d'acquisition et de cession qui, quel que soit leur montant, ne s'inscriraient pas dans l'orientation stratégique de CNP Assurances définie par le conseil d'administration ; ces dispositions ne s'appliquant pas aux opérations d'expérimentation ;
- opérations jugées majeures à l'échelle du Groupe de croissance organique ou de restructuration interne.

Le 19 février 2020, le conseil d'administration a renouvelé au directeur général les autorisations lui permettant, notamment, de :

- consentir des cautions, avals et garanties au nom de CNP Assurances dans la limite d'un montant total annuel de 100 M€ et son équivalent en toute autre devise, pour garantir les engagements de tiers, conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 alinéa 4 du code de commerce ;
- procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'obligations ou de titres assimilés, dans la limite d'un montant nominal maximal d'un milliard cinq cents millions d'euros (1,5 Md€), tels que des titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, portant ou non intérêt à taux fixe ou variable (ou toute autre forme de rémunération), ou de tous autres titres et/ou valeurs mobilières conférant d'une manière quelconque un droit de créance sur CNP Assurances ;
- autant que de besoin, procéder en une ou plusieurs fois, aux prix, conditions et modalités qu'il déterminera, au rachat d'obligations ou de titres assimilés émis par CNP Assurances, pour conservation ou annulation, le tout conformément aux dispositions contractuelles applicables et aux lois et règlements en vigueur ; le montant nominal maximal des titres qui pourront être rachetés dans le cadre de la présente autorisation ne pourra excéder un milliard d'euros (1 000 000 000 €) ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères, ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies (ou panier de monnaies) ;
- en tant que de besoin, le directeur général de CNP Assurances est également habilité à mettre en place ou dénouer, en une ou plusieurs fois, des opérations de couverture des obligations ou titres assimilés émis ou à émettre par CNP Assurances, dans la limite d'un montant nominal maximal d'un milliard cinq cents millions d'euros (1,5 Md€) ou à la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères, sous forme de *swaps* permettant notamment (sans que cela soit limitatif), de convertir en euros les coupons et le nominal (*swaps* de devises) ou de transformer l'indexation des coupons (*swaps* de taux d'intérêt).

Le texte exhaustif des limitations de pouvoirs et autorisations financières est disponible sur le site Internet www.cnp.fr en annexe du règlement intérieur du conseil d'administration.

⁷ Information complémentaire : en outre, le directeur général est autorisé à émettre et signer des engagements par lesquels CNP Assurances se porte caution de sa société filiale CNP Caution au titre des engagements de cette dernière envers l'ensemble des partenaires commerciaux de cette filiale. Cette autorisation relative à CNP Caution est limitée à un montant cumulé maximum de onze milliards d'euros (11 000 000 000 €) diminué du montant correspondant au total des cautions, toujours en vigueur, octroyées par CNP Assurances au titre des engagements de CNP Caution envers l'ensemble des partenaires commerciaux de cette filiale.

3. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

3.1 Dirigeant mandataire social

 <p>ÂGE : 63 ans</p> <p>NATIONALITE : Française</p> <p>FORMATION : École polytechnique, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration</p> <p>COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 : Marchés de l'assurance et marchés financiers Stratégie de l'entreprise et son modèle économique Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance Analyse financière et actuarielle Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance</p> <p>ADRESSE PROFESSIONNELLE : CNP Assurances 4, place Raoul Dautry 75015 Paris</p> <p>NOMBRE D'ACTIONS DETENUES : 1 500</p> <p>APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES : Comité des rémunérations et des nominations (membre) Comité stratégique (président) Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale (président) Comité <i>ad hoc</i> (président)</p> <p>PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 29 juin 2012</p> <p>DERNIER RENOUVELLEMENT : 2017</p> <p>ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2021</p> <p>TAUX DE PRESENCE : Conseil d'administration : 100 % Comité des rémunérations et des nominations : 100 % Comité stratégique : 100 % Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale : 100 % Comité <i>ad hoc</i> : 100 %</p>	<p>JEAN-PAUL FAUGERE</p> <p>Fonction principale : président du conseil d'administration de CNP Assurances</p> <hr/> <p>PARCOURS PROFESSIONNEL</p> <p>Jean-Paul Faugère a été directeur du cabinet du Premier ministre de 2007 à 2012 après avoir été directeur du cabinet de François Fillon (ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité puis de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) (2002-2005) puis préfet de la région Alsace – Bas Rhin (2005-2007).</p> <p>Précédemment, Jean-Paul Faugère a occupé les fonctions et mandats principaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commissaire contrôleur des assurances (1980-1981) • Auditeur au Conseil d'État (1982) • Maître des requêtes au Conseil d'État (1986) • Secrétaire général adjoint du Conseil d'État (1986-1987) • Conseiller technique du ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports (1987-1988) • Commissaire du gouvernement près l'assemblée du contentieux du Conseil d'État (1988-1990) • Chargé de mission auprès de l'administrateur général (1990) puis directeur financier et secrétaire général (1991-1994) du commissariat à l'énergie atomique (CEA) • Directeur des libertés publiques et des affaires juridiques au ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire (1994-1997) • Préfet du Loir-et-Cher (1997-2001), de la Vendée (2001-2002) • Conseiller d'État (1998) <hr/> <p>AUTRES MANDATS ET FONCTIONS</p> <p>Au sein du groupe CNP Assurances</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caixa Seguros Holding (société de droit brésilien), <i>administrateur</i> <p>Autres fonctions et mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Icade (SA cotée), <i>administrateur et membre du comité stratégie et investissements</i>
---	--

3.2 Dirigeant mandataire social exécutif



ANTOINE LISSOWSKI

Fonction principale : directeur général de CNP Assurances

ÂGE : 63 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

COMPÉTENCES LIÉES A SOLVABILITE 2 :
 Marchés de l'assurance et marchés financiers
 Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
 Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance
 Analyse financière et actuarielle
 Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

CNP Assurances
 4, place Raoul Dautry
 75015 Paris

NOMBRE D'ACTIONNAIRES DETENUES : 2000

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2021

PARCOURS PROFESSIONNEL

Antoine Lissowski débute sa carrière à la Caisse des dépôts et consignations en qualité de responsable de la trésorerie devises et des eurocrédits (1982-1985). Chargé de mission à la Commission des opérations de bourse (COB) en 1985, il a animé les premiers groupes de travail sur la déontologie des activités financières.

En 1988, il réintègre la Caisse des Dépôts en qualité de responsable du développement commercial des activités sur les marchés monétaires et obligataires.

En 1990, il devient directeur général de la Caisse autonome de refinancement (CAR-Groupe Caisse des dépôts) puis, en 1992, directeur financier à la direction des activités bancaires et financières de la Caisse des Dépôts. En 2000, à sa création, il prend la direction financière de CDC IXIS puis la responsabilité de la direction compte propre en 2002.

En décembre 2003, il devient membre du directoire de CNP Assurances, président de la Commission plénière économique et financière à la FFSA (devenue FFA, Fédération française de l'assurance).

De juillet 2007 à 2018, Antoine Lissowski est directeur général adjoint et directeur financier de CNP Assurances.

Il est directeur général de CNP Assurances depuis le 1^{er} septembre 2018.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- Arial CNP Assurances (SA), *président du conseil d'administration*
- Caixa Seguros Holding (société de droit brésilien), *administrateur*
- CNP Immobilier (SCI), *personne pouvant engager à titre habituel CNP Assurances, gérante (fin de mandat le 21 juin 2019)*
- Lyfe (SAS), *représentant de CNP Assurances, président (fin de mandat le 17 juin 2019)*
- Montparvie IV (SAS), *président (fin de mandat le 28 juin 2019)*
- Montparvie V (SAS), *représentant de CNP Assurances, président (fin de mandat le 27 juin 2019)*
- SCI de la CNP (SCI), *personne pouvant engager à titre habituel CNP Assurances, gérante (fin de mandat le 21 juin 2019)*
- SICAC (SCI), *personne pouvant engager à titre habituel CNP Assurances, gérante*
- Société Forestière de la CDC (SA), *représentant permanent de CNP Assurances, administrateur (fin de mandat le 10 janvier 2019)*
- Sogestop L (SAS), *administrateur (fin de mandat le 29 mars 2019)*

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2014 A 2018 DONT ANTOINE LISSOWSKI N'EST PLUS TITULAIRE

- Assurbaill Patrimoine (SAS), *président du conseil d'administration (fin de mandat le 1^{er} juin 2015)*
- Assuriance (SAS), *membre du conseil de surveillance (fin de mandat le 17 décembre 2015)*
- CDC Habitat (SA d'économie mixte), *membre du conseil de surveillance, du comité d'audit et du comité de sélection et rémunération (fin de mandat le 31 décembre 2018)*
- CNP Caution (SA), *représentant permanent de CNP Assurances, administrateur (fin de mandat le 19 décembre 2018)*
- CNP IAM (SA), *président-directeur général (fin de mandat le 28 novembre 2015)*
- CNP TI (GIE), *président du conseil d'administration (jusqu'au 22 juin 2015) et administrateur (jusqu'au 23 mai 2017)*
- Ecureuil Vie Développement (SAS), *administrateur (fin de mandat le 31 décembre 2015)*
- Ilot A5B (SCI), *personne pouvant engager à titre habituel CNP Assurances (fin de mandat le 21 septembre 2016)*

	<ul style="list-style-type: none">○ Investissement Trésor Vie (SA), <i>représentant permanent de CNP Assurances (fin de mandat le 4 octobre 2017)</i>○ La Banque Postale Prévoyance (SA), <i>administrateur (fin de mandat le 28 juin 2016)</i>○ MFPrévoyance (SA), <i>représentant permanent de CNP Assurances, administrateur (fin de mandat le 4 décembre 2018)</i>
--	--

3.3 Administrateurs

 <p>ÂGE : 61 ans</p> <p>NATIONALITE : Française</p> <p>FORMATION : Maîtrise de Sciences de gestion Finance, fiscalité (Paris IX Dauphine) DESS Techniques de l'assurance et management des risques (Paris IX Dauphine)</p> <p>COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 : Marchés de l'assurance et marchés financiers Stratégie de l'entreprise et son modèle économique Analyse financière et actuarielle</p> <p>ADRESSE PROFESSIONNELLE : CNP Assurances 4, place Raoul Dautry 75015 Paris</p> <p>NOMBRE D'ACTIONS DETENUES : 180</p> <p>PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 27 avril 2017</p> <p>ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2021</p> <p>TAUX DE PRESENCE : Conseil d'administration : 90 %</p>	<p>PHILIPPE BARTOLI</p> <p>Administrateur représentant les salariés</p> <p>Fonction principale : responsable « Pôle transverse » à la direction de l'audit interne</p> <hr/> <p>PARCOURS PROFESSIONNEL</p> <p>Philippe Bartoli a débuté sa carrière au cabinet Salustro Reydel (branche audit et expertise comptable) comme chef de mission, puis l'a poursuivie chez Ernst & Young et Cogeco Flipo en qualité de directeur de mission audit avant d'entrer en 1995 chez CNP Assurances où il travaille d'abord dans le secteur comptabilité puis dans les domaines du contrôle interne et de la gestion des risques. Il est responsable « Pôle transverse » à la direction de l'audit interne après avoir été responsable du pôle « Missions ponctuelles et transverses » au sein du département « Risques opérationnels et contrôle interne » de la direction des risques groupe de CNP Assurances (juillet 2015 – avril 2019)</p> <hr/> <p>AUTRES MANDATS ET FONCTIONS (N/A)</p> <p>AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2014 A 2018 DONT PHILIPPE BARTOLI N'EST PLUS TITULAIRE (N/A)</p>
---	--

 <p>ÂGE : 45 ans</p> <p>NATIONALITE : Française</p> <p>FORMATION : EDHEC, London School of Economics and Political Science, DESS Audit Paris Dauphine, Expert-comptable</p> <p>COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 : Marchés de l'assurance et marchés financiers Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance</p> <p>ADRESSE PROFESSIONNELLE : Caisse des Dépôts 56, rue de Lille 75007 Paris</p> <p>NOMBRE D' ACTIONS DETENUES : 200</p> <p>PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 20 février 2019</p> <p>ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2021</p> <p>TAUX DE PRESENCE : Conseil d'administration : 90 %</p>	<p>ALEXANDRA BASSO</p> <p>Fonction principale : responsable pilotage financier et coordination comptable et prudentielle à la Direction du fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts</p>
	<p>PARCOURS PROFESSIONNEL</p> <p>Alexandra Basso débute sa carrière en 1998 chez PricewaterhouseCoopers Audit (audit financier secteur bancaire) puis rejoint en 2000 Arthur Andersen.</p> <p>En 2001, elle regagne PricewaterhouseCoopers Audit (département services financiers) où elle devient en 2006 senior manager, en charge de l'audit des comptes sociaux et consolidés de divers établissements, dont le groupe Caisse des Dépôts. Elle rejoint en 2014 la direction des finances de la Caisse des Dépôts où elle est responsable du contrôle permanent et du suivi des risques opérationnels au sein du département comptabilité et pilotage financier.</p> <p>Alexandra Basso est responsable du pilotage financier et de la coordination comptable et prudentielle à la Direction du fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts après avoir été chargée de participations au sein du pôle institutions financières du groupe Caisse des Dépôts (décembre 2018 – octobre 2019)</p>
	<p>AUTRES MANDATS ET FONCTIONS (N/A)</p> <p>AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2014 A 2018 DONT ALEXANDRA BASSO N'EST PLUS TITULAIRE (N/A)</p>



MARCIA CAMPBELL

Fonction principale : administratrice de sociétés

PARCOURS PROFESSIONNEL

Marcia Campbell a débuté sa carrière en 1982 comme conseillère d'un cabinet de conseil en gestion internationale (Proudfoot Plc) dont elle est devenue directrice générale pour le Royaume-Uni en 1988. En 1990, elle entre chez Standard Life Plc où elle occupe, avant de devenir directrice des opérations et présidente-directrice générale d'Asie-Pacifique de 2004 à 2010, différents postes de directrice et notamment : directrice du développement commercial (1990-1993), directrice services aux clients (1993-1996), conseillère générale et directrice des services d'entreprises (1996-2004).

De 2010 à mars 2012, Marcia Campbell est directrice des opérations de Ignis Asset management, filiale de Phoenix Group Plc. Elle est ensuite et jusqu'en 2014 présidente du comité consultatif pour la stratégie écologique du gouvernement écossais.

Marcia Campbell est administratrice de plusieurs sociétés à l'étranger.

ÂGE : 61 ans

NATIONALITE : Britannique

FORMATION : Licence de français, études commerciales et études des Beaux-arts, Université d'Édimbourg, MBA Open University

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

CNP Assurances
4, place Raoul Dautry
75015 Paris

NOMBRE D'ACTIONNAIRES : 750

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :

Comité d'audit et des risques (membre)
Comité stratégique (membre)
Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale (membre)
Comité *ad hoc* (membre)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 22 février 2011

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2016

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2020

ÉCHEANCE DU PROCHAIN MANDAT (sous réserve de son renouvellement par l'AG) : 2024

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 70 %
Comité d'audit et des risques : 86 %
Comité stratégique : 60 %
Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale : 100 %
Comité *ad hoc* : 100 %

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- AVIVA (UK et Irlande), *membre du comité indépendant de gouvernance*
- Canada Life (Group Great-West Life) (société de droit canadien), *administratrice*
- Canada Life Limited (Group Great-West Life) (société de droit canadien), *administratrice, présidente du comité des risques et membre du comité d'audit*
- Charles Stanley Group plc (public limited company) (société de droit anglais), *administratrice (depuis octobre 2017), présidente du comité des risques et membre du comité d'audit*
- Murray International Trust Plc, *présidente du comité d'audit*
- Sainsbury's Bank, *administratrice, membre du comité d'audit et risque*
- Woodford Investment Management, *présidente (fin de mandat en octobre 2019)*

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2014 A 2018 DONT MARCIA CAMPBELL N'EST PLUS TITULAIRE

- Gouvernement écossais, *présidente du comité consultatif pour la stratégie écologique (fin de mandat en 2014)*



ÂGE : 58 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : Institut d'études politiques de Paris, DESS commerce extérieur de l'université Paris IX Dauphine, maîtrise gestion financière/contrôle gestion de l'université Paris IX Dauphine

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance

Analyse financière et actuarielle

Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Caisse des Dépôts
51, rue de Lille
75356 Paris 07 SP

NOMBRE D'ACTIONS DETENUES : 200

APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :

Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale (membre)

Comité stratégique (depuis le 20 février 2019)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 29 juin 2012

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2017

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2021

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 80 %

Comité stratégique : 100 %

Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale : 100 %

VIRGINIE CHAPRON DU JEU

Fonction principale : directrice des finances du groupe Caisse des Dépôts

PARCOURS PROFESSIONNEL

Virginie Chapron du Jeu a exercé différentes fonctions de responsable au sein de IXIS CIB (2004-2007), CDC IXIS (2001-2004), Caisse des Dépôts (1989-2001), OSEO (1986-1989).

Après avoir été responsable du département équilibres financiers, dépôts et financements complexes à la direction des fonds d'épargne – direction financière de la Caisse des Dépôts et à partir de 2007, elle est directrice de projet auprès du directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts entre octobre 2011 et février 2013, puis directrice des investissements et de la comptabilité de la direction des retraites et de la solidarité à compter de février 2013.

Virginie Chapron du Jeu est aujourd'hui directrice des finances du groupe Caisse des Dépôts depuis le 1^{er} septembre 2016. Elle est également membre du Comité Exécutif de la Caisse des Dépôts.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- Alter Egales (association), *présidente*
- Bpifrance (SA), *administratrice, membre du comité des risques et du comité d'audit*
- CDC Croissance (SA), *administratrice*
- CDC Investissement immobilier (anciennement CDC GPI), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administratrice*
- CDC Investissement immobilier interne (anciennement CDC GPII) (SAS), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administratrice*
- Coentreprise de Transport d'Électricité (CTE), *administratrice*
- La Poste (SA), *administratrice, présidente du comité d'audit*
- Novethic, *présidente et membre du comité stratégique*
- Réseau Transport Électricité (RTE), *administratrice, membre du comité de supervision et d'audit*

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2014 A 2018 DONT VIRGINIE CHAPRON DU JEU N'EST PLUS TITULAIRE

- AEW Europe (SA), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administratrice (fin de mandat en 2016)*
- CDC Placement (SA), *administratrice (fin de mandat en 2016)*
- Humanis Retraite Arrco (Institution de retraite complémentaire), *administratrice – collègue adhérents (fin de mandat en 2018)*



OLIVIER FABAS

Fonction principale : Responsable du pôle institutions financières et capital investissement - gestion des participations stratégiques - Caisse des Dépôts

PARCOURS PROFESSIONNEL

Olivier Fabas a débuté sa carrière au sein des équipes de Portfolio Management de BNP Paribas en 2004. Il intègre la gestion financière de BNP Paribas en 2006. Il a notamment travaillé sur le pilotage des structures du groupe BNP Paribas, le suivi des ratios de solvabilité (passage à Bâle III et plan d'adaptation du groupe) mais aussi la structuration des opérations de croissance externe et de partenariats de BNP Paribas.

En 2013, il rejoint les équipes de fusions acquisitions de BNP Paribas et plus particulièrement celles en charge du conseil aux sociétés cotées.

Depuis septembre 2018, Olivier Fabas exerce les fonctions de responsable du pôle institutions financières et capital investissement au sein du département gestion des participations stratégiques de la Caisse des Dépôts.

Il est par ailleurs professeur vacataire de Finance d'Entreprise dans le cadre du double diplôme Droit et Fiscalité HEC-Université Paris 1- Panthéon Sorbonne.

AGE : 37 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : ESCP Europe

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise
d'assurance

Analyse financière et actuarielle

Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Caisse des Dépôts
56, rue de Lille
75007 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DETENUES : 200

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :

Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale (membre depuis le 20 février 2019)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 20 février 2019

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2022

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 90 %
Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale : 100 %

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- BPI France Financement (SAS), *administrateur, membre du comité financements et garanties, membre du comité Innovation, membre des comités d'audit et des risques, membre des comités des nominations et des rémunérations*
- CDC Entreprises Elan PME (SAS), *président du conseil d'administration*
- Qualium Investissement (SAS), *administrateur*
- Société Forestière de la Caisse des Dépôts (SA), *administrateur, président du comité d'audit*

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2014 A 2018 DONT OLIVIER FABAS N'EST PLUS TITULAIRE (N/A)



JEAN-YVES FOREL

Fonction principale : directeur général de la Banque de proximité en Europe et du Projet des Jeux olympiques Paris 2024 de BPCE

PARCOURS PROFESSIONNEL

Jean-Yves Forel débute sa carrière en 1983, à la Banque Populaire des Alpes. En 1992, après un parcours en agence, il est nommé directeur de l'Exploitation puis, en 1995, directeur central. En 1997, il rejoint la Banque Populaire Atlantique en qualité de directeur central. En charge du développement, il dirige également les filiales métiers. En 2000, il est nommé directeur du développement de la Banque Fédérale des Banques Populaires, et devient membre du comité de direction générale en 2001.

En 2003, il rejoint Natexis Banques Populaires où il est nommé membre du comité de direction générale et directeur de la filière Services bancaires, financiers et technologiques. En 2005, il est nommé directeur du pôle Services financiers spécialisés. En novembre 2006, il devient membre du comité de direction générale et directeur du pôle Services financiers spécialisés de Natixis, banque de financement, d'investissement, de gestion d'actifs et de services du groupe BPCE.

Membre du directoire banque commerciale et assurance de BPCE (2012 à mai 2016) puis membre du comité de direction générale, directeur général en charge de la transformation et de l'excellence opérationnelle, il est depuis le 15 octobre 2018, directeur général de la Banque de proximité en Europe et du Projet des Jeux olympiques Paris 2024.

ÂGE : 58 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : Institut d'études politiques de Grenoble, licence en sciences économiques

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance

Analyse financière et actuarielle

Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

BPCE
50, avenue Pierre-Mendès-France
75013 Paris

NOMBRE D' ACTIONS DETENUES : 200

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :

Comité d'audit et des risques (membre)
Comité stratégique (membre)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 11 décembre 2012

DERNIER RENOUELEMENT : 2018

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2022

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 100 %
Comité d'audit et des risques : 71 %
Comité stratégique : 100 %

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS.

- BPCE Immobilier Exploitation (SAS), *représentant permanent de BPCE, président de la SAS et du conseil d'administration (depuis le 31 août 2016)*
- Fidor Bank (société de droit allemand), *Président de conseil de surveillance (depuis octobre 2018)*
- Fidor Solution (société de droit allemand), *Président de conseil de surveillance (depuis octobre 2018)*
- Holassure, *administrateur et président (depuis le 9 février 2017)*
- Média Consulting & Investment (SA), *administrateur (depuis le 20 avril 2010)*
- Natixis Algérie (société de droit algérien), *président du conseil d'administration (depuis le 20 janvier 2011)*
- Natixis Coficiné (SA), *administrateur (depuis le 20 avril 2010)*
- Oney Bank (SA), *Président du conseil d'administration (depuis octobre 2019)*
- Sopassure (SA), *président-directeur général (fin le 2 janvier 2020)*

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2014 A 2018 DONT JEAN-YVES FOREL N'EST PLUS TITULAIRE

- Albiant (IT) (SA), *administrateur, président-directeur général (fin de mandat le 7 décembre 2018)*
- Banque Palatine (SA), *président du conseil d'administration (fin de mandat le 24 mai 2016)*
- BPCE Achats, *administrateur (fin de mandat le 12 décembre 2018)*
- BPCE IT, *administrateur, président-directeur général (fin de mandat le 7 décembre 2018)*
- BPCE International et Outre-mer (SA), *président du conseil d'administration (fin de mandat le 25 mai 2016)*
- Crédit Foncier de France (SA), *administrateur (fin de mandat le 9 juin 2016)*
- Ecuireuil Vie Développement, *représentant permanent de BPCE, administrateur (fin de mandat le 31 décembre 2015)*
- EDEP, *administrateur et président du conseil d'administration (fin de mandat le 28 mars 2018)*
- IT-CE, *président-directeur général (fin de mandat le 17 octobre 2018)*
- i-BP, *administrateur, président-directeur général (fin de mandat le 10 octobre 2018)*
- NEFER, *administrateur, président du conseil d'administration (fin de mandat le 26 septembre 2018)*
- Partecis (SAS), *administrateur (fin de mandat le 10 mars 2015)*



LAURENCE GIRAUDON

Fonction principale : directrice du pôle support et opérations au sein de la direction des gestions d'actifs de la Caisse des Dépôts

PARCOURS PROFESSIONNEL

Laurence Giraudon a exercé différentes fonctions de responsable au sein de CDC Marchés (1993-1998), CDC ICM (1998-2001) et a ensuite participé notamment à la création et à la mise en place du service des résultats au sein de IXIS CIB (2005-2007) et de BFI Natixis (2007-2009).

En 2009, elle rejoint la Société Générale CIB en tant que co-responsable au sein du Product Control Group du département en charge de la certification des résultats.

Elle intègre en 2012 le groupe CNP Assurances et devient directrice du *middle office* et *back office* au sein de la direction des Investissements.

Laurence Giraudon est aujourd'hui directrice du pôle support et opérations au sein de la direction des gestions d'actifs de la Caisse des Dépôts depuis juin 2017.

ÂGE : 50 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : ENSIMAG (Institut National Polytechnique de Grenoble)

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :
 Marchés de l'assurance et marchés financiers
 Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
 Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance
 Analyse financière et actuarielle
 Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Caisse des Dépôts
 51, rue de Lille
 75356 Paris 07 SP

NOMBRE D'ACTIONS DETENUES : 200

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 27 septembre 2018

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2020

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 90 %

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- Crédit Municipal de Paris (Établissement public), *membre du conseil d'orientation et de surveillance*

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2014 A 2018 DONT LAURENCE GIRAUDON N'EST PLUS TITULAIRE (N/A)



ÂGE : 58 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : École nationale d'assurance, CNIL

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

CNP Assurances
4, place Raoul Dautry
75015 Paris

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE
MEMBRE DU CONSEIL : 28 avril 2016

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2017

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2021

TAUX DE PRESENCE :
Conseil d'administration : 90 %

LAURENCE GUITARD

Administratrice représentant les salariés

Fonction principale : chargée de clientèle au sein de la BU BPCE

PARCOURS PROFESSIONNEL

Laurence Guitard a débuté sa carrière en 1982 au sein d'une entreprise de BTP (Alfred Herliq & fils). En 1988, elle rejoint France Télécom où elle a la responsabilité de missions opérationnelles auprès du directeur marketing direct.

Elle a ensuite développé ses compétences dans le secteur immobilier : de 1989 à 1993 en tant que chargée d'étude au sein de la société de conseil immobilier Rocval & Savills ; puis de 1997 à 2000 en tant que collaboratrice du président au sein de la société de promotion immobilière Cofradim.

Laurence Guitard intègre, en 2001 le cabinet de conseil en stratégie Solving international où elle devient l'assistante du directeur général adjoint en charge du département assurance.

En 2004, elle rejoint le siège social de la Banque CIC (bordelaise CIC) où elle exerce la fonction d'assistante du directeur de l'ingénierie et des activités financières.

En 2005, elle intègre le groupe CNP Assurances et devient assistante du directeur général adjoint en charge de la gestion de l'innovation, de la direction des immeubles, du juridique et de l'informatique.

En 2011, elle exerce la fonction de chargée de projets informatiques et libertés au sein de CNP Assurances.

Depuis janvier 2020, elle exerce la fonction de chargée de clientèle au sein de la BU BPCE CNP Assurances Angers.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS (N/A)

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2014 A 2018 DONT LAURENCE GUITARD N'EST PLUS TITULAIRE (N/A)



PERRINE KALTWASSER

Fonctions principales : directeur des risques du groupe La Banque Postale

ÂGE : 39 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : École polytechnique, ENSAE

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise
d'assurance

Analyse financière et actuarielle

Compétences légales et réglementaires
applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

La Banque Postale
115, rue de Sèvres
75275 Paris Cedex 06

NOMBRE D'ACTIONS DETENUES : 0

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :

Comité d'audit et des risques (membre)

REPRESENTANTE PERMANENTE DE SOPASSURE
DEPUIS : 26 septembre 2019

PREMIERE NOMINATION DE SOPASSURE
EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE CNP
ASSURANCES, SA COTEE : 2000

DERNIER RENOUVELLEMENT DE SOPASSURE :
2017

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS
DE SOPASSURE : 2021

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 100 %

Comité d'audit et des risques : 100 %

PARCOURS PROFESSIONNEL

Perrine Kaltwasser devient commissaire-contrôleur des assurances en 2004. Elle a débuté sa carrière en 2004 aux Etats-Unis à l'Agence financière près l'Ambassade de France en tant que chargé de mission. En 2005, elle rejoint l'autorité de contrôle des assurances et des mutuelles puis exerce à l'EIOPA à partir de 2009, elle fait notamment partie de l'équipe Solvabilité 2 en charge des sujets relatifs au contrôle des groupes et devient chef de projet sur la 5^e étude d'impact sur Solvabilité 2. Elle participe également aux négociations des textes de niveau 2 à la Commission Européenne.

Elle rejoint l'ACPR en septembre 2011 en tant que chef de service au sein de la direction du contrôle des établissements mutualistes et des entreprises d'investissement puis la BCE en avril 2014 en tant que chef de division dans la direction générale de la supervision micro-prudentielle I.

Elle devient en décembre 2018 directeur de la gestion du capital et du conglomérat à La Banque Postale où elle exerce également les fonctions de directeur adjoint de la gestion du bilan.

Perrine Kaltwasser est Directeur des risques du groupe La Banque Postale depuis février 2020.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS (N/A)

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2014 A 2018 DONT PERRINE KALTWASSER N'EST PLUS TITULAIRE (N/A)



ÉRIC LOMBARD

Fonction principale : directeur général de la Caisse des Dépôts

PARCOURS PROFESSIONNEL

- Conseiller technique au cabinet du porte-parole du gouvernement (1989-1991)
- Conseiller auprès du ministre délégué à la justice (1991-1992)
- Conseiller auprès du ministre de l'économie et des finances (1992-1993)
- Responsable fusions & acquisitions dans le secteur banque et assurance – BNP Paribas (1993-1999)
- Responsable du Financial institutions group et membre du comité de direction générale de la banque de financement et d'investissement BNP Paribas (1999-2002)
- Responsable des relations entreprises et institutionnels – BNP Paribas (2002-2004)
- Directeur général de BNP Paribas Cardif (2004-2006)
- Président-directeur général de BNP Paribas Cardif (2006-2013)
- Directeur général puis président-directeur général de Generali France (2013-2017)
- Président du conseil d'administration d'Europ Assistance Holding (2015-2017)
- directeur général de la Caisse des Dépôts depuis le 8 décembre 2017

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- BPIFrance (SA), *président du conseil d'administration*
- CDC Habitat, *président du conseil de surveillance*
- Fonds de Réserve pour les Retraites – FRR (établissement public), *président du directoire*
- La Poste (SA), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur, membre du comité des rémunérations et de la gouvernance*
- 2020 European Fund for Energy, Climate Change and Infrastructure (Marguerite Fund), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur*

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2014 A 2018 DONT ÉRIC LOMBARD N'EST PLUS TITULAIRE (N/A)

ÂGE : 61 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : HEC

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance

Analyse financière et actuarielle

Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Caisse des Dépôts
56, rue de Lille
75007 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DETENUES : 200

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :
Comité des rémunérations et des nominations (membre)

REPRESENTANT PERMANENT DE LA CAISSE DES DEPOTS DEPUIS : 13 décembre 2017

PREMIERE NOMINATION DE LA CAISSE DES DEPOTS EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE CNP ASSURANCES, SA COTEE : 1998

DERNIER RENOUVELLEMENT DE LA CAISSE DES DEPOTS : 2016

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS DE LA CAISSE DES DEPOTS : 2020

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 100 %

Comité des rémunérations et des nominations : 100 %

 <p>ÂGE : 56 ans</p> <p>NATIONALITE : Française</p> <p>FORMATION : Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration</p> <p>COMPÉTENCES LIÉES A SOLVABILITE 2 : Marchés de l'assurance et marchés financiers Stratégie de l'entreprise et son modèle économique Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance Analyse financière et actuarielle Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance</p> <p>ADRESSE PROFESSIONNELLE : Caisse des Dépôts 56, rue de Lille 75007 Paris</p> <p>NOMBRE D' ACTIONS DETENUES : 200</p> <p>APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES : Comité d'audit et des risques (membre) Comité stratégique (membre)</p> <p>PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 25 avril 2013</p> <p>DERNIER RENOUVELLEMENT : 2018</p> <p>ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2022</p> <p>TAUX DE PRESENCE : Conseil d'administration : 80 % Comité d'audit et des risques : 100 % Comité stratégique : 100 %</p>	<h2 style="text-align: center;">OLIVIER MAREUSE</h2> <p>Fonction principale : directeur des Fonds d'épargne du groupe Caisse des Dépôts et directeur des gestions d'actifs</p> <hr/> <h3>PARCOURS PROFESSIONNEL</h3> <p>Après avoir été directeur technique et financier de la direction des assurances collectives de CNP Assurances de 1989 à 1990, il devient chargé de mission auprès du directeur général de CNP Assurances en 1991. Puis, en 1993, il est nommé directeur de la stratégie, du contrôle de gestion et des relations avec les actionnaires, chargé de l'introduction en Bourse de CNP Assurances. En 1998, il devient directeur des investissements de CNP Assurances.</p> <p>Du 15 décembre 2010 au 1^{er} septembre 2016, Olivier Mareuse est directeur des finances du groupe Caisse des Dépôts.</p> <p>Olivier Mareuse est depuis le 1^{er} septembre 2016, directeur des Fonds d'Epargne du groupe Caisse des Dépôts et directeur des gestions d'actifs depuis le 1^{er} juin 2018. Il est également membre du Comité Exécutif de la Caisse des Dépôts.</p> <hr/> <h3>AUTRES MANDATS ET FONCTIONS</h3> <ul style="list-style-type: none"> • AF2i (Association française des investisseurs institutionnels), <i>administrateur et membre du bureau</i> • CDC Croissance (SA), <i>président du conseil d'administration</i> • CDC Investissement immobilier (anciennement CDC GPI) (SA), <i>administrateur</i> • Icade (SA cotée), <i>administrateur et membre du comité d'audit et des risques</i> • Société Forestière de la Caisse des Dépôts (SA), <i>administrateur</i> • Veolia Environnement (SA cotée), <i>représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur</i> <hr/> <h3>AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2014 A 2018 DONT OLIVIER MAREUSE N'EST PLUS TITULAIRE</h3> <ul style="list-style-type: none"> • AEW Europe (SA), <i>administrateur (fin de mandat en juillet 2016)</i> • CDC Infrastructure (SA), <i>administrateur (fin de mandat en août 2017)</i> • CDC International Capital (SA), <i>administrateur membre du comité des investissements et du comité d'audit et des comptes (fin de mandat le 31 décembre 2018)</i> • Qualium Investissement (SAS), <i>représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur (fin de mandat en novembre 2017)</i>
--	---



ÂGE : 56 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : HEC, Stanford Executive Program

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :
 Marchés de l'assurance et marchés financiers
 Stratégie de l'entreprise et son modèle économique

Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance

Analyse financière et actuarielle
 Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

BPCE
 50, avenue Pierre Mendès-France
 75013 PARIS

NOMBRE D'ACTIONS DETENUES : 200

APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :
 Comité des rémunérations et des nominations (membre)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 15 mai 2018

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2022

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 70 %

Comité des rémunérations et des nominations : 0 %

LAURENT MIGNON

Fonction principale : président du directoire de BPCE

PARCOURS PROFESSIONNEL

Diplômé de HEC et du Stanford Executive Program, Laurent Mignon a exercé pendant plus de dix ans différentes fonctions à la Banque Indosuez, allant des salles de marché à la banque d'affaires. En 1996, il rejoint la Banque Schroders à Londres, puis AGF en 1997 comme directeur financier et est nommé membre du comité exécutif en 1998. Il prend successivement la responsabilité en 2002 des investissements de la Banque AGF, d'AGF Asset Management, d'AGF Immobilier, en 2003, du pôle vie et services financiers et de l'assurance-crédit puis en 2006 directeur général et président du comité exécutif. De septembre 2007 à mai 2009, il devient associé gérant de Oddo et Cie.

En 2009, il est nommé directeur général de Natixis jusqu'en 2018 et membre du directoire de BPCE à compter de 2013.

Depuis le 1er juin 2018, il est président du directoire de BPCE.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- Arkema (SA cotée), *administrateur*
- AROP (Association pour le rayonnement de l'Opéra National de Paris), *administrateur*
- CE Holding Promotion (SAS), *président (depuis le 6 juin 2018)*
- Crédit Foncier de France (CFF) (SA), *président du Conseil d'administration (du 17 mai 2018 au 31 juillet 2019)*
- FIMALAC, *censeur (depuis le 16 avril 2019)*
- Natixis (SA cotée), *président du conseil d'administration et membre du comité stratégique (depuis le 1er juin 2018)*
- ODDO BHF SCA, *censeur (depuis le 29 mars 2019)*
- Sopassure (SA), *administrateur (fin le 2 janvier 2020)*

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2014 A 2018 DONT LAURENT MIGNON N'EST PLUS TITULAIRE

- Coface (SA), *président du conseil d'administration (fin de mandat le 15 juin 2018)*
- Lazard Ltd (société cotée), *administrateur (fin de mandat le 19 avril 2016)*
- Natixis (SA cotée) : *directeur général (fin de mandat le 31 mai 2018)*
- Natixis Assurances, *président du conseil d'administration (fin de mandat le 7 juin 2018)*
- Natixis Investment Managers, *président du conseil d'administration (fin de mandat le 28 mai 2018)*
- Peter J. Solomon Company LLC, *administrateur (fin de mandat le 30 mai 2018)*



STEPHANE PALLEZ

Fonction principale : présidente-directrice générale de la Française des Jeux (société cotée)

PARCOURS PROFESSIONNEL

Stéphane Pallez a commencé sa carrière en 1984 et a été notamment conseillère technique en charge des dossiers industriels au cabinet du ministre de l'Économie et des Finances, de 1991 à 1993. Elle a effectué une partie de sa carrière à la direction générale du Trésor en tant que sous-directrice des assurances entre 1995 et 1998 et sous-directrice en charge des participations de l'État entre 1998 et 2000. Elle est nommée chef du service des Affaires européennes et internationales au sein de la direction générale du Trésor en 2000 et, à ce titre, présidente du Club de Paris et administratrice de la BEI. En avril 2004, elle est directrice financière déléguée de France Télécom Orange, responsable du financement et de la trésorerie, du *cash management*, de la fiscalité, de l'audit, du *management* des risques, du contrôle interne et de la fraude, de l'information financière.

De 2011 à janvier 2015, elle est présidente-directrice générale de Caisse centrale de réassurance.

Stéphane Pallez est présidente-directrice générale de La Française des Jeux depuis novembre 2014.

ÂGE : 60 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers

Stratégie de l'entreprise et son modèle économique

Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance

Analyse financière et actuarielle

Compétences légales et réglementaires

applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

La Française des Jeux

3-7, quai du Point du jour

92560 Boulogne-Billancourt Cedex

NOMBRE D' ACTIONS DETENUES : 200

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :

Comité d'audit et des risques (présidente)

Comité stratégique (membre)

Comité de suivi de la mise en œuvre

des partenariats BPCE et La Banque Postale

(membre)

Comité *ad hoc* (membre)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE

MEMBRE DU CONSEIL : 5 avril 2011

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2016

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2020

ÉCHEANCE DU PROCHAIN MANDAT (sous réserve de son renouvellement par l'AG) : 2024

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 70 %

Comité d'audit et des risques : 86 %

Comité stratégique : 40 %

Comité de suivi de la mise en œuvre des

partenariats BPCE et La Banque Postale : 100 %

Comité *ad hoc* : 75 %

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- Eurazeo (SA cotée), *membre du conseil de surveillance, du comité d'audit et du comité RSE*
- Fonds de dotation RAISESHERPAS, *administratrice*

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2014 A 2018 DONT STEPHANE PALLEZ N'EST PLUS TITULAIRE

- ENGIE (ex GDF-Suez) (SA cotée), *représentante de l'État, administratrice (fin de mandat le 18 mai 2018)*



ÂGE : 46 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : École polytechnique, ENSAE, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :
 Marchés de l'assurance et marchés financiers
 Analyse financière et actuarielle
 Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
 Agence des participations de l'État
 139, rue de Bercy
 75572 Paris Cedex 12

APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :
 Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale (membre)

REPRESENTANT PERMANENT DE L'ÉTAT DEPUIS : 7 septembre 2017

PREMIERE NOMINATION DE L'ÉTAT EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE CNP ASSURANCES, SA COTEE : 1998

DERNIER RENOUVELLEMENT DE L'ÉTAT : 2017

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS DE L'ÉTAT : 2020

TAUX DE PRESENCE :
 Conseil d'administration : 100 %
 Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale : 0 %

CHARLES SARRAZIN

Fonction principale : directeur de Participations Services & Finances à l'Agence des participations de l'État

PARCOURS PROFESSIONNEL

Charles Sarrazin a exercé des fonctions de magistrat fiscaliste au Tribunal administratif de Paris avant de rejoindre la direction générale du Trésor en 2005 en tant qu'adjoint au bureau de la politique commerciale. Il a ensuite travaillé au sein du service du financement de l'économie de cette même direction comme rapporteur au CIRI, puis en tant que chef du bureau des financements d'intérêt général (Caisse des Dépôts, fonds d'épargne, logement social) entre 2009 et 2012, et enfin comme chef du bureau de la régulation des entreprises et de la stabilité financière de 2012 à 2014. Entre janvier 2015 et août 2017, il a exercé, toujours au sein de la direction générale du Trésor, les fonctions de sous-directeur en charge du financement international des entreprises. De janvier à mai 2012, Charles Sarrazin a en outre occupé au sein du cabinet du Premier ministre les fonctions de conseiller économie, finances et entreprises. Il est directeur de Participations Services & Finances à l'Agence des participations de l'État depuis août 2017

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- Arte France, représentant de l'État, *membre du conseil de surveillance*
- Arte GEIE, *membre de la délégation française*
- Bpifrance Participations (SA), et Bpifrance Investissement (SAS), *représentant de l'État, administrateur*
- France Télévisions, *représentant de l'État, administrateur*
- La Poste (SA), *représentant de l'État, administrateur*

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2014 A 2018 DONT CHARLES SARRAZIN N'EST PLUS TITULAIRE

- Société ODAS, *administrateur*
- TSA, *administrateur*



ROSE-MARIE VAN LERBERGHE

Fonction principale : administratrice de sociétés

ÂGE : 73 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration, Insead, École normale supérieure, licenciée d'histoire et agrégée de philosophie

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

33, rue Frémicourt
75015 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DETENUES : 200

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :

Comité des rémunérations et des nominations (présidente)
Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale (membre)
Comité *ad hoc* (membre)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 25 septembre 2013

DERNIER RENOUELEMENT : 2017

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2021

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 100 %
Comité des rémunérations et des nominations : 100 %
Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et La Banque Postale : 100 %
Comité *ad hoc* : 100 %

PARCOURS PROFESSIONNEL

Rose-Marie Van Lerberghe a notamment exercé les fonctions d'inspectrice à l'Inspection générale des affaires sociales, puis celles de sous-directrice de la défense et de la promotion à la délégation à l'emploi du ministère du Travail.

En 1986, elle rejoint BSN – Danone dans lequel elle occupe divers postes de management. Elle est successivement directrice générale de deux filiales, les Verreries de Masières, regroupant 800 salariés, avec 92 M€ de chiffre d'affaires, de 1990 à 1992, puis de l'Alsacienne, employant 1 000 salariés et réalisant 185 M€ de chiffre d'affaires. Enfin, de 1993 à 1996, elle est directrice générale des ressources humaines du groupe Danone.

En 1996, elle réintègre la fonction publique comme déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle auprès du ministère du Travail et des Affaires sociales.

Par la suite elle est nommée directrice générale de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris. De 2006 à décembre 2011, elle devient présidente du directoire du groupe Korian.

Présidente du conseil d'administration de l'Institut Pasteur (Fondation) entre 2013 et 2016, elle est ensuite *senior advisor* de BPI Group entre 2015 et 2018.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- Bouygues (SA cotée), *administratrice*
- Groupe Hospitalier Paris Saint Joseph (Établissement de santé privé d'intérêt collectif), *administratrice*
- Klépierre (SA cotée), *administratrice, vice-présidente du conseil de surveillance depuis 2017*
- Orchestre des Champs-Élysées, *présidente du conseil d'administration*

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2014 A 2018 DONT ROSE-MARIE VAN LERBERGHE N'EST PLUS TITULAIRE

- Air France (SA cotée), *administratrice (fin du mandat en 2016)*
- BPI Group, *senior advisor (fin en 2018)*
- Casino (SA cotée), *administratrice (fin de mandat en 2016)*
- Conseil supérieur de la magistrature, *membre (fin de mandat en 2016)*
- Institut Pasteur (Fondation), *présidente du conseil d'administration (fin de mandat en octobre 2016)*



PHILIPPE WAHL

Fonction principale : président-directeur général de La Poste

PARCOURS PROFESSIONNEL

Philippe Wahl a débuté sa carrière en 1984 en tant qu'auditeur et maître des requêtes au Conseil d'État. Chargé de mission en 1986 auprès du président de la Commission des opérations de Bourse (COB), il rejoint en 1989 le cabinet de Michel Rocard, Premier ministre, en tant que conseiller technique chargé des affaires économiques, financières et fiscales. Conseiller du président à la Compagnie bancaire en 1991, Philippe Wahl devient membre du comité directeur en 1992, puis directeur général adjoint en 1994. En 1997, il est responsable des services financiers spécialisés de Paribas et membre du comité exécutif. En 1999, il est nommé directeur général de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE).

À ce titre, il a été désigné en qualité de président de Sopassure, président du conseil d'administration d'Ecureuil assurances IARD et membre du conseil de surveillance de CDC IXIS et de CNP Assurances. Nommé directeur général du groupe Havas en 2005, il devient vice-président du groupe Bolloré en 2006. En janvier 2007, Philippe Wahl intègre la Royal Bank of Scotland (RBS) en qualité de directeur général pour la France. En mars 2008, il est nommé conseiller du *Board global banking and Markets RBS* à Londres. En décembre 2008, il devient directeur général de RBS pour la France, la Belgique et le Luxembourg.

De janvier 2011 à septembre 2013, il est président du directoire de La Banque Postale et directeur général adjoint du groupe La Poste.

Depuis septembre 2013, Philippe Wahl est président-directeur général de La Poste.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- GeoPost (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur*
- Institut Montaigne (association), *membre du comité directeur*
- La Banque Postale (SA), *président du conseil de surveillance, membre du comité de nomination et membre du comité des rémunérations*
- La Poste Silver (SASU), *membre du comité stratégique*
- L'Envol Le Campus de La Banque Postale (association), *administrateur*
- Poste Immo (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur*
- Sopassure (SA), *administrateur (fin le 2 janvier 2020)*

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2014 A 2018 DONT PHILIPPE WAHL N'EST PLUS TITULAIRE

- Paris Europlace (Association), *administrateur (fin de mandat le 24 avril 2014)*
- Sofipost (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur (fin de mandat le 1^{er} juillet 2014)*

ÂGE : 64 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : Institut d'études politiques de Paris, DEA d'économie monétaire et financière, École nationale d'administration

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance

Analyse financière et actuarielle

Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

La Poste
9, rue du Colonel Pierre Avia
75015 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DETENUES : 200

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :
Comité des rémunérations et des nominations (membre)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 22 février 2011

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2018

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2022

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 90 %

Comité des rémunérations et des nominations : 100 %



RÉMY WEBER

Fonction principale : président du directoire de La Banque Postale, directeur général adjoint et directeur des services financiers de La Poste

ÂGE : 62 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : Institut d'études politiques d'Aix en Provence, HEC

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :
 Marchés de l'assurance et marchés financiers
 Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
 Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance

Analyse financière et actuarielle
 Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

La Banque Postale
 115, rue de Sèvres
 75275 Paris Cedex 06

NOMBRE D' ACTIONS DETENUES : 200

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :
 Comité stratégique (membre)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 6 novembre 2013

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2018

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2022

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 100 %
 Comité stratégique : 100 %

PARCOURS PROFESSIONNEL

Rémy Weber commence sa carrière à la direction des grandes entreprises de la Banque Française du Commerce Extérieur, puis la poursuit en qualité de chargé de mission au service des Affaires Internationales de la direction générale du Trésor. Il devient ensuite responsable de l'élaboration et du suivi de la politique d'assurance-crédit, des procédures de financement à l'exportation et de la garantie de change (COFACE) puis intègre en 1990 la Financière BFCE au poste de sous-directeur en charge d'opérations d'investissements et de fusions acquisitions.

En 1993, Rémy Weber entre au groupe CIC Crédit Mutuel. Après avoir occupé différents postes de direction, il devient président-directeur général de CIC Lyonnaise de Banque, membre du directoire du groupe CIC de 2002 à 2010 puis membre du comité exécutif du groupe CIC.

Depuis le 15 octobre 2013, Rémy Weber est président du directoire de La Banque Postale, directeur général adjoint et directeur des services financiers de La Poste.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- Association Française des Banques (association), *vice-président*
- CRSF DOM (SCI), *représentant permanent de La Banque Postale, gérant*
- CRSF Métropole (SCI), *représentant permanent de La Banque Postale, gérant*
- Fédération Bancaire Française (FBF), *représentant permanent de l'Association Française des Banques, membre du comité exécutif*
- KissKissBankBank & Co (SAS), *président du comité d'administration*
- La Banque Postale Asset Management (SA), *président du conseil de surveillance, membre du comité des nominations et des rémunérations*
- La Banque Postale Assurances Iard (SA), *administrateur, président du conseil d'administration, président du comité des rémunérations*
- La Banque Postale Assurance Santé (SA), *administrateur*
- La Banque Postale Leasing & Factoring (anciennement La Banque Postale Crédit Entreprises) (SA), *membre du conseil de surveillance*
- L'Envol Le Campus de La Banque Postale (Association), *administrateur, vice-président du conseil d'administration*
- Ma French Bank (SA), *président du conseil d'administration (depuis le 21 décembre 2017)*
- Opéra de Lyon (association), *administrateur, président du conseil d'administration*
- Paris Europlace (association), *membre du conseil*
- Poste Immo (SA), *administrateur*
- SCI Tertiaire Saint Romain (SCI), *représentant permanent de La Banque Postale, gérant*
- SF2 (SA), *président du conseil d'administration*
- Sopassure (SA), *administrateur, directeur général (depuis le 14 novembre 2019), auparavant président-directeur général jusqu' au 28 mars 2019*

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2014 A 2018 DONT RÉMY WEBER N'EST PLUS TITULAIRE

- CNP Assurances (SA), *membre du comité d'audit (fin de mandat en 2015)*
- Fonds de garantie des dépôts (Fonds de garantie), *membre du conseil de surveillance (fin de mandat en 2014)*
- La Banque Postale Asset Management (SA), *président du comité des rémunérations (fin de mandat le 17 juin 2015)*
- La Banque Postale Assurances Santé (SA), *président du conseil d'administration (fin de mandat le 7 janvier 2015)*
- La Banque Postale Crédit Entreprises, *président du conseil de surveillance (fin de mandat le 7 mars 2017)*
- La Banque Postale Prévoyance (SA), *président du conseil d'administration et président du comité de nomination rémunération (fin de mandat le 28 juin 2016)*
- SF2 (SA), *directeur général (fin de mandat en 2014)*
- SFIL (SA), *membre du comité d'audit (fin de mandat en 2014) administrateur, membre du comité des risques et du contrôle interne et membre du comité des comptes (fin de mandat le 24 mars 2016)*

4. Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux de CNP Assurances relève de la responsabilité des instances de gouvernance (conseil d'administration, assemblée générale) et suit un processus décisionnel conforme aux recommandations du code AFEP-MEDEF et aux dispositions législatives prévues par l'article L. 225-37-2 du code de commerce.

4.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération, approuvée par le conseil d'administration dans le cadre du régime de gouvernance Solvabilité 2, qui formalise l'ensemble des principes en matière de rémunération applicables aux salariés, aux preneurs de risques et aux mandataires sociaux de CNP Assurances.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est arrêtée par le conseil d'administration.

La politique de rémunération des mandataires sociaux respecte l'intérêt social de la société, car elle est étroitement liée aux travaux effectivement réalisés par les mandataires sociaux, et à leur concrète implication pour développer CNP Assurances sur le long terme. De plus, la rémunération accordée est très mesurée par rapport à celle accordée par la plupart des sociétés cotées du SBF 120.

La politique de rémunération des mandataires sociaux contribue à la pérennité de CNP Assurances car elle se présente comme stable année après année, tout en fixant au directeur général des objectifs visant à développer CNP Assurances sur le long terme.

La politique de rémunération des mandataires sociaux s'inscrit dans la stratégie de CNP Assurances en fixant au directeur général des objectifs s'y rapportant.

La politique de rémunération des mandataires sociaux prend en compte les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la société en accordant aux mandataires sociaux une rémunération stable.

POLITIQUE DE REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL

Principes

Le directeur général bénéficie d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable. Une nomination intervenant en fin d'année N peut conduire, le cas échéant, à l'absence de détermination d'une composante variable de la rémunération au titre de l'année N, compte tenu de la période courte s'écoulant entre la nomination et la fin de l'année N et de la difficulté de déterminer des objectifs qualitatifs et quantifiables pour celle-ci.

Il peut bénéficier d'un avantage en nature sous la forme d'un véhicule de fonction. S'il est lié par un contrat de travail, ses effets en sont suspendus.

La rémunération du directeur général respecte le plafond de rémunération mis en place dans les entreprises publiques⁸.

Afin que la rémunération du directeur général soit adaptée à la stratégie de l'entreprise et à une gestion saine et efficace des risques, sa rémunération variable est :

Flexible	L'application de ce principe peut conduire, le cas échéant, à l'absence du versement de la composante variable de la rémunération.
Différée	L'application du principe de différé conduit à ce que 40 % du montant de la part variable décidée en N+1 au titre de l'année N, soit différé sur trois ans : 20 % en N+2, 10 % en N+3, 10 % en N+4.
Conditionnelle et modulable	<p>L'application du principe de conditionnalité et de modularité doit permettre un ajustement à la baisse pour exposition aux risques actuels et futurs, tenant compte du profil de risque de l'entreprise et du coût du capital .</p> <p>L'application de ce principe à la rémunération du directeur général conduit à prendre en compte ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - les conditions liées à la performance (objectifs quantifiables et qualitatifs) et à appliquer, le cas échéant, la règle posée pour tous les « preneurs de risques » selon laquelle si le résultat net part du Groupe (RNPG) est négatif sur un exercice N, le versement de la moitié des parts variables différées qui auraient dû être versées en N+1 est reporté à l'année suivante. Si le RNPG de l'exercice N+1 ne vient pas compenser en totalité la perte constatée en N, les montants reportés sont définitivement perdus,

⁸ Décret n° 2012-915 du 26 juillet 2012 relatif au contrôle de l'État sur les rémunérations des dirigeants d'entreprises publiques

-
- les conditions liées au respect des règles internes et externes et de la déontologie. Le directeur général perdra tout ou partie de la part différée de la rémunération en cas de sanction disciplinaire, mesure de nature équivalente ou acte formalisé motivés par le non-respect des règles internes (règles de procédures, d'éthique ou de déontologie) ou externes s'imposant au collaborateur
-

Règles arrêtées par le conseil d'administration

Chaque année, le conseil d'administration arrête la rémunération fixe (inchangée depuis 2012, soit 400 000 €) et la rémunération variable accordées au directeur général (plafonnée depuis 2012 à un montant également inchangé de 50 000 €) en fonction de l'atteinte d'objectifs qualitatifs et d'objectifs quantifiables déterminés par le conseil d'administration.

Le détail des règles arrêtées par le conseil d'administration et leur traduction en termes d'éléments de rémunération versés ou attribués sont indiqués ci-après étant précisé que le versement de la rémunération variable due au titre de 2019 ne le sera que si l'assemblée générale des actionnaires réunie en 2020 approuve la résolution qui s'y rapporte.

POLITIQUE DE REMUNERATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Principes

La rémunération du président du conseil d'administration de CNP Assurances est composée d'une rémunération fixe, sans part variable. Il peut bénéficier d'un avantage en nature sous la forme d'un véhicule de fonction.

La rémunération du président du conseil d'administration de CNP Assurances respecte le plafond de rémunération mis en place dans les entreprises publiques⁹.

Règles arrêtées par le conseil d'administration

Chaque année, le conseil d'administration détermine la rémunération fixe.

Celle-ci, inchangée entre 2012 et 2015, a été portée de 250 000 € à 280 000 € en 2016.

Le président ne perçoit aucune rémunération liée à sa participation aux réunions du conseil d'administration et de ses comités spécialisés.

POLITIQUE DE REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

Principes

La rémunération allouée aux administrateurs s'inscrit dans le cadre d'une dotation globale votée par les actionnaires en assemblée générale.

Le niveau de cette dotation s'élève à 830 000 € par an depuis 2015 (assemblée du 28 avril 2016).

Le critère de répartition est fondé sur la participation effective aux séances avec l'attribution d'une rémunération fixe qui est doublée par présidence de chaque réunion du comité spécialisé du conseil d'administration.

Règles arrêtées par le conseil d'administration

En 2019, le niveau d'attribution a été fixé comme suit :

- 3 800 € par réunion du conseil d'administration et de 3 050 € pour les réunions des comités spécialisés pour chaque participation effective,
- 3 050 € par présidence de chaque réunion du comité spécialisé du conseil d'administration.

Conformément à une décision du conseil d'administration du 18 décembre 2007, il est procédé au paiement des administrateurs selon la périodicité suivante : le premier versement relatif aux réunions du conseil et de ses comités spécialisés tenues au cours du premier semestre, est effectué à l'issue du premier semestre tandis que le second paiement, relatif aux réunions du second semestre, est prévu au début de l'année suivante.

⁹ Décret n° 2012-915 du 26 juillet 2012 relatif au contrôle de l'État sur les rémunérations des dirigeants d'entreprises publiques

4.2 Rapport sur la rémunération des mandataires sociaux

Tableau 1

TABLEAU DE SYNTHESE DES REMUNERATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUEES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (EXPRIMEES EN EUROS)

Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration	2018	2019
Rémunérations dues au titre de l'exercice (tableau 2)	280 000	280 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (tableau 4)		Aucune
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (tableau 6)		Aucune
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme		Aucune
TOTAL	280 000	280 000

Direction générale

Antoine Lissowski, directeur général depuis le 1^{er} septembre 2018

Frédéric Lavenir, directeur général jusqu'au 31 août 2018

	2018		2019
	F. Lavenir	A. Lissowski	A. Lissowski
Rémunérations dues au titre de l'exercice (tableau 2)	298 333,31	150 000	450 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (tableau 4)	Aucune	Aucune	Aucune
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (tableau 6)	Aucune	Aucune	Aucune
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	Aucune	Aucune	Aucune
TOTAL	448 333,31		450 0 000

Tableau 2

TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS (BRUTES) DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (EXPRIMEES EN EUROS)

Présidence du conseil d'administration	2018		2019	
	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾
Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration				
Rémunération fixe	280 000	280 000	280 000	280 000
Rémunération variable annuelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunération exceptionnelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunération allouée aux administrateurs	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	280 000	280 000	280 000	280 000

(1) Les colonnes « dues » indiquent les rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chaque exercice concerné, quelle que soit leur date de versement

(2) Les colonnes « versées » mentionnent l'intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chacun de ces exercices

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX REMUNERATIONS DE JEAN-PAUL FAUGERE, PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2018	2019
Rémunérations fixe et variable La rémunération annuelle de Jean-Paul Faugère, au titre de 2018, décidée par le conseil d'administration du 21 février 2018, a été fixée à 280 000 € (inchangée depuis 2016)	Rémunérations fixe et variable La rémunération annuelle de Jean-Paul Faugère, au titre de 2019, décidée par le conseil d'administration du 20 février 2019, a été fixée à 280 000 € (inchangée depuis 2016)
Rémunération allouée aux administrateurs n/a	Rémunération allouée aux administrateurs n/a
Avantages en nature Jean-Paul Faugère ne dispose d'aucun avantage en nature	Avantages en nature Jean-Paul Faugère ne dispose d'aucun avantage en nature
Régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant aux salariés de CNP Assurances Jean-Paul Faugère bénéficie de ce dispositif	Régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant aux salariés de CNP Assurances Jean-Paul Faugère bénéficie de ce dispositif

Direction générale Antoine Lissowski, directeur général depuis le 1 ^{er} septembre 2018 Frédéric Lavenir, directeur général jusqu'au 31 août 2018	2018				2019	
	Dues ⁽¹⁾		Versées ⁽²⁾		Dues ⁽³⁾	Versées ⁽²⁾
	F. Lavenir	A. Lissowski	F. Lavenir	A. Lissowski	A. Lissowski	
Rémunération fixe	266 666,64	150 000	266 666,64	150 000	400 000	400 000
Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	30 445,23	Aucune	38 493,20	Aucune	50 000	0
Rémunération exceptionnelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	0	0
Rémunération allouée aux administrateurs ⁽⁴⁾	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	0	0
Avantages en nature ⁽⁵⁾	1 221,44	0	1 221,44	0	0	0
SOUS-TOTAL	298 333,31	150 000	306 381,28	150 000	450 000	400 000
TOTAL	448 333,31		456 381,28		450 000	400 000

(1) Les colonnes « dues » indiquent les rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chaque exercice concerné, quelle que soit leur date de versement

(2) Les colonnes « versées » mentionnent l'intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chacun de ces exercices

(3) La rémunération variable au titre de 2019 attribuable à Antoine Lissowski ne le sera que si l'assemblée générale des actionnaires réunie en 2020 approuve la résolution qui s'y rapporte

(4) Le conseil d'administration n'a alloué aucune rémunération allouée aux administrateurs à Frédéric Lavenir, directeur général et administrateur de CNP Assurances jusqu'au 31 août 2018, au titre de ses participations aux réunions du conseil d'administration et de ses comités spécialisés

(5) Valorisation d'un véhicule de fonction

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX REMUNERATIONS 2018 DE FREDERIC LAVENIR, DIRECTEUR GENERAL JUSQU'AU 31 AOUT 2018

Rémunération fixe 2018

La partie fixe de la rémunération de Frédéric Lavenir a été fixée au titre de l'exercice 2018 par le conseil d'administration du 21 février 2018 à 400 000 € bruts annuels, soit un niveau inchangé depuis sa nomination en 2012.

Frédéric Lavenir ayant démissionné le 31 août 2018, la rémunération brute annuelle due et versée au titre de 2018 a été de 266 666,64 €

Rémunération variable 2018

La partie variable complémentaire maximale de sa rémunération au titre des objectifs de l'exercice 2018 a été fixée lors de la réunion du conseil d'administration du 21 février 2018 à 50 000 €, soit 12,5 % de la partie fixe au maximum et un niveau inchangé depuis sa nomination en 2012.

Le conseil d'administration du 21 février 2018 a fixé les objectifs servant à arrêter en 2019 cette partie variable de la rémunération telle que décrite dans le deuxième tableau de la page 85 du document de référence 2018 (trois premières colonnes).

L'annonce de la démission de Frédéric Lavenir a conduit le conseil d'administration à ne pas attendre 2019 mais à fixer les éléments au plus près de la date de sa démission.

En juillet 2018, sur la base du travail d'analyse entre les objectifs fixés et les résultats obtenus mené par le comité des rémunérations et des nominations le 27 juillet 2018 tels que décrits dans le tableau de la page 85 du document de référence 2018 le conseil d'administration du 27 juillet 2018 a décidé de fixer la partie variable de sa rémunération au titre de l'exercice 2018 telle qu'elle apparaît dans le tableau, à un montant de 30 445,23 € (pour un plafond *prorata temporis* de 32 111,89 € déduction faite de l'avantage en nature de 1 221,44 € lié au véhicule de fonction).

Conformément à la politique de rémunération 60 % de la somme de 30 445 € sera payée en 2019, puis 20 % en 2020, 10 % en 2021 et 10 % en 2022 en cas de vote favorable de l'assemblée générale.

Les 38 493,20 € de rémunération variable versés en 2018 correspondent à 60 % de la rémunération variable due au titre de 2017 (48 168 €) et 20 % de la rémunération variable due au titre de 2016 (47 961 €).

Avantages en nature

Frédéric Lavenir a continué à disposer jusqu'à son départ en 2018 d'un véhicule de fonction.

Régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant aux salariés de CNP Assurances

Frédéric Lavenir a bénéficié du régime de prévoyance et de frais de soins de santé jusqu'à son départ en 2018.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX REMUNERATIONS 2019 DE ANTOINE LISSOWSKI, DIRECTEUR GENERAL

Rémunération fixe 2019

La partie fixe de la rémunération de Antoine Lissowski a été fixée au titre de l'exercice 2019 par le conseil d'administration du 20 février 2019 à 400 000 € bruts annuels, soit un niveau identique à celui attribué au directeur général depuis 2012.

Rémunération variable 2019

La partie variable complémentaire maximale de sa rémunération au titre des objectifs de l'exercice 2019 a été fixée lors de la réunion du conseil d'administration du 20 février 2019 à 50 000 €, soit 12,5 % de la partie fixe au maximum et un niveau identique à celui attribué au directeur général depuis 2012.

Le conseil d'administration du 20 février 2019 a également fixé les objectifs servant à arrêter en 2020 cette partie variable de la rémunération telle que décrite dans le tableau ci-après.

En 2020, sur la base du travail d'analyse entre les objectifs fixés et les résultats obtenus mené par le comité des rémunérations et des nominations le 19 février 2020 tels que décrits dans le tableau de la page suivante, le conseil d'administration du 19 février 2020 a décidé de fixer la partie variable de sa rémunération au titre de l'exercice 2019 telle qu'elle apparaît dans le tableau ci-après (dernière colonne), à 50 000 €.

Régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant aux salariés de CNP Assurances

Antoine Lissowski a bénéficié du régime de prévoyance et de frais de soins de santé.

Informations complémentaires relatives à la rémunération variable de Antoine Lissowski due en 2019 au titre de 2019 et versée post-assemblée générale 2020 si accord de celle-ci

	Poids en %	Seuils/objectifs fin 2019	Résultats / Taux de réalisation
Objectifs quantifiables 50 %			
PNA	20 %	<ul style="list-style-type: none"> Supérieur ou égal à 3 241 M€ Avec intégration de seuils de taux d'atteinte : <ul style="list-style-type: none"> 100% si PNA ≥ 3 241 M€ 50% si 3 113 M€ < PNA < 3 241 M€ 0% si PNA ≤ 3 113 M€ (PNA 2018) 	PNA pro forma 2019 * = 3 249 M€ 100 % soit 10 000 € attribués.
Résultat d'exploitation	brut 30%	Supérieur ou égal à 3 009 M€	RBE réel au 31/12/2019 = 3 041 M€ 100 % soit 15 000 € attribués
Objectifs qualitatifs 50 %			
Conforter le modèle multi-partenarial du Groupe	30 %	Grands partenariats en France et à l'étranger, Epargne patrimoniale en France et en Europe,	Brésil : Conclusion d'un avenant au protocole d'accord du 29 août 2018 entre CNP Assurances et Caixa Seguridade. Signature entre Le Groupe BPCE et CNP Assurances d'un accord d'extension du partenariat commercial, portant son échéance du 31/12/2022 au 31/12/2030. Renforcement du partenariat entre CNP Assurances, BPE et La Banque Postale, avec le lancement du produit BPE Emeraude destiné à la clientèle patrimoniale. Renforcement de la participation dans CNP Cyprus Insurance Holdings permettant une plus grande agilité stratégique. 100 % soit 15 000 € attribués
Qualité de la mise en œuvre des initiatives stratégiques	20 %	Performance managériale, NEW CNP Amélioration de l'Expérience client (qualité de service ..) Excellence opérationnelle (cf programme OPUS 21), Digitalisation Conformité et RSE (critère d'investissements responsables)	Déploiement de nouveaux outils digitaux facilitant notamment le télétravail Digitalisation des parcours client (signature électronique en agence, ..), réduction des délais de traitement Digitalisation des processus permettant une amélioration de la qualité de service et des réductions de coûts Conformité : Renforcement du dispositif LCB-FT RSE : Atteinte voire dépassement des objectifs RSE 100 % soit 10 000 € attribués.
TOTAL	100 %	SOIT 50 000 €	

Conformément à la politique de rémunération, 60 % de la somme de 50 000 € sera payée en 2020, soit 30 000 €, puis 20 % en 2021, 10 % en 2022 et 10 % en 2023 et en cas de vote favorable de l'assemblée générale.

- Le PNA pro forma est la résultante du PNA 2019 (3 220 M€) retraité de l'impact négatif (-29 M€) de la révision du taux technique réglementaire sur les provisions de garanties planchers.

Tableau 3

TABLEAU SUR LES REMUNERATIONS PERCUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Membres du Conseil d'administration	Rémunérations versées aux administrateurs en 2018 (en €)		Rémunérations versées aux administrateurs en 2019 (en €)		Bénéficiaire
	Au titre du 2nd semestre 2017	Au titre du 1er semestre 2018	Au titre du 2nd semestre 2018	Au titre du 1er semestre de l'exercice 2019	
Jean-Paul Faugère ⁽¹⁾	-	-	-	-	
Frédéric Lavenir ⁽¹⁾	-	-	-	-	
Florence Lustman (Sopassure) ⁽²⁾	31 200	20 550	31 200	24 350	Sopassure
Philippe Wahl ⁽²⁾	11 400	18 250	31 200	14 450	Sopassure
Rémy Weber ⁽²⁾	28 150	14 450	19 000	21 300	Sopassure
François Pérol ⁽²⁾	3 800	10 650	-	-	Sopassure
Laurent Mignon ⁽²⁾			23 600	11 400	Sopassure
Jean-Yves Forel ⁽²⁾	40 350	16 750	31 200	27 400	Sopassure
Virginie Chapron du Jeu ⁽²⁾	19 000	15 200	14 450	17 500	CDC
Eric Lombard (CDC) ⁽²⁾	-	15 200	31 200	18 250	CDC
Delphine de Chaisemartin	19 000	3 800	-	-	CDC
Annabelle Beugin-Soulon	-	3 800	15 200	-	CDC
Alexandra Basso		-		15 200	CDC
Olivier Mareuse ⁽²⁾	26 650	16 750	23 600	26 650	CDC
Pauline Cornu-Thénard	15 200	15 200	3 800	-	CDC
Laurence Giraudon	-	-	11 400	15 200	CDC
Franck Silvent ⁽²⁾	3800	-	-	-	CDC
Olivier Sichel ⁽²⁾	-	3 800	11 400	-	CDC
Olivier Fabas ⁽²⁾		-		11 400	CDC
Charles Sarrazin (l'État) ⁽²⁾	15 200	15 200	14 450	15 200	Trésor public
Rose-Marie Van Lerberghe ⁽²⁾	19 000	21 300	52 550	33 500	L'intéressée
Stéphane Pallez ⁽²⁾	45 700	36 550	48 750	45 700	L'intéressée
Marcia Campbell ⁽²⁾	36 550	23 600	33 500	35 050	L'intéressée
Philippe Bartoli	19 000	15 200	19 000	11 400	Organisation syndicale
Laurence Guitard	19 000	15 200	11 400	11 400	Organisation syndicale
TOTAL	353 000	281 450	426 900	355 350	

(1) La participation de Jean-Paul Faugère et de Frédéric Lavenir aux réunions du conseil d'administration et des comités spécialisés de CNP Assurances ne donne pas lieu à rémunération conformément aux décisions du conseil d'administration prises sur recommandation de son comité des rémunérations et des nominations

(2) Administrateur également membre d'un comité spécialisé sur tout ou partie de la période comprise entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2019

À toutes fins utiles, il est précisé que les deux administrateurs représentant les salariés sont titulaires d'un contrat de travail au sein de la Société et perçoivent donc à ce titre une rémunération qui n'a pas de lien avec l'exercice de leur mandat. En conséquence, cette rémunération n'est pas communiquée.

Tableau 4*

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'EMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIETE DU GROUPE

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet

Tableau 5 *

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVEES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet

Tableau 6 *

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'EMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIETE DU GROUPE

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 7 *

ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet

* Tableaux 4 à 9 : il n'existe à ce jour aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance au profit d'un dirigeant ou d'un salarié de CNP Assurances

Tableau 8 *

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Information sur les options de souscription ou d'achat	Date d'assemblée	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 9 *

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

Information sur les actions de performance	Date d'assemblée	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

* Tableaux 4 à 9 : il n'existe à ce jour aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance au profit d'un dirigeant ou d'un salarié de CNP Assurances

Tableau 10

RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS VARIABLES PLURIANNUELLES DE CHAQUE DIRIGEANT MANADATAIRE SOCIAL

Sans objet

Tableau 11

PRECISIONS SUR LA SITUATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GENERAL

Dirigeants	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire (article 39 CGI)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Mandataires sociaux								
Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration Début de mandat : 29/06/2012 Fin de mandat : AG 2021 statuant sur les comptes 2020		X		X		X		X
Frédéric Lavenir, directeur général Début de mandat : 26/09/2012 Fin de mandat : 31/08/2018		X		X		X		X
Antoine Lissowski directeur général Début de mandat : 01/09/2018 Fin de mandat : AG 2021 statuant sur les comptes 2020	X*		X		X			X

* Le contrat de travail de Antoine Lissowski, en vigueur depuis 2003, a été suspendu à compter du 1^{er} septembre 2018.

DISPOSITIF DE RETRAITE SUPPLEMENTAIRE

Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été mis en place au sein de CNP Assurances par décision du conseil de surveillance du 20 décembre 2005.

Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration depuis le 29 juin 2012, et Frédéric Lavenir, directeur général du 26 septembre 2012 au 31 août 2018, ne sont pas bénéficiaires de ce régime de retraite supplémentaire.

Antoine Lissowski, directeur général depuis le 1^{er} septembre 2018, est bénéficiaire de ce régime de retraite supplémentaire au titre de son contrat de travail et de la rémunération qu'il a perçue en sa qualité de salarié lorsqu'il était membre du directoire puis directeur général adjoint. Les droits de Antoine Lissowski au titre du régime de retraite supplémentaire à prestations définies ont été gelés au moment de la suspension de son contrat de travail.

INDEMNITE CONTRACTUELLE DE RUPTURE EN CAS DE LICENCIEMENT

Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration, et Frédéric Lavenir, directeur général du 26 septembre 2012 au 31 août 2018, n'étant pas liés par un contrat de travail avec CNP Assurances, aucune indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement n'est prévue à leur profit. Antoine Lissowski, directeur général dont le contrat a été suspendu, est soumis au même régime.

INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE

(Article 43 de l'accord d'entreprise relatif à l'ensemble des salariés)

Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration, et Frédéric Lavenir, directeur général du 26 septembre 2012 au 31 août 2018, n'étant pas liés par un contrat de travail avec CNP Assurances, aucune indemnité de départ à la retraite n'est prévue à leur profit.

Antoine Lissowski directeur général dont le contrat de travail, a été suspendu, a vocation à percevoir une indemnité de départ à la retraite au titre de son contrat de travail salarié.

Tableau 12

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

	Plan n° 1	Plan n° 2
Date d'assemblée	07/06/2005	07/06/2005
Date du directoire	05/07/2006	19/06/2007
Nombre total d'actions attribuées gratuitement aux salariés	201 120	202 260
Nombre total d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux	0	0

Tableau 13

RATIOS D'EQUITE (INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE L. 225-37-3 6° DU CODE DE COMMERCE)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Rémunération moyenne collaborateurs	57 703	61 251	60 279	62 089	62 103	60 468
Rémunérations médiane collaborateurs	46 768	47 531	48 367	50 158	50 763	50 128
Rémunération président	250 000	250 000	250 000	280 000	280 000	280 000
Rémunération président / Rémunération moyenne collaborateurs	4,3	4,1	4,6	4,5	4,5	4,6
Rémunération président / Rémunération médiane collaborateurs	5,3	5,3	5,8	5,6	5,5	5,6
Rémunération directeur général	450 810	450 000	450 000	430 815	456 381	400 000
Rémunération directeur général / Rémunération moyenne collaborateurs	7,8	7,3	7,5	6,9	7,3	6,6
Rémunération directeur général / Rémunération médiane collaborateur	9,6	9,5	9,3	8,6	9,0	8,00

ELEMENTS METHODOLOGIQUES SUR LES RATIOS D'EQUITE

Rémunération du président et du directeur général

Périmètre dirigeants : président et directeur général

2014 : Jean-Paul Faugère et Frédéric Lavenir

2015 : Jean-Paul Faugère et Frédéric Lavenir

2016 : Jean-Paul Faugère et Frédéric Lavenir

2017 : Jean-Paul Faugère et Frédéric Lavenir

2018 : Jean-Paul Faugère, Frédéric Lavenir et Antoine Lissowski (au prorata du mandat)

2019 : Jean-Paul Faugère et Antoine Lissowski

Eléments de rémunération retenus : Rémunération fixe + variable + avantages en nature

Concernant la rémunération du directeur général, la rémunération retenue est la rémunération versée sur l'exercice

Exercice 2018

La Rémunération du directeur général se décompose comme suit :

- Frédéric Lavenir 306 381,36€
- Antoine Lissowski 150 000,00€

La rémunération cible de chacun d'entre eux respecte le plafond de 450 000€ brut, le dépassement de ce plafond est lié à des effets de calendrier.

Exercice 2019

Le directeur général, Antoine Lissowski, n'a perçu en 2019 que la part fixe de son mandat. Il n'a pas perçu de part variable au titre de son mandat de Directeur Général pour l'exercice 2018

La partie variable complémentaire maximale de sa rémunération au titre de l'exercice 2019 a été fixée à 50 000 €, soit 12,5 % de la partie fixe

Antoine Lissowski a perçu en 2019 une part variable, correspondant aux montants dû au titre de ses fonctions de directeur général adjoint, directeur financier de CNP Assurances

A titre informatif, Antoine Lavenir a perçu sur 2019 une part variable de 32 696,84€, correspondant aux quote-parts dues au titre des exercices précédents, conformément à la Politique de Rémunération de CNP Assurances

Périmètre collaborateurs

Salariés inscrits CDI CNP Assurances hors mandataires sociaux

Eléments de rémunération retenus : Rémunération brute reconstituée sur la base d'un temps plein (hors intéressement et participation). La reconstitution temps plein est basée sur le temps de présence utilisé dans le cadre du calcul de l'intéressement et de la participation

Tableau 14

INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE L. 225-37-3 7° DU CODE DE COMMERCE

EVOLUTION EN %

	2015	2016	2017	2018	2019
Rémunération ¹⁰	2%	1%	2%	-3%	- 1%
Performance de la société ¹¹	5%	6%	7%	6%	3 %
Rémunération moyenne collaborateurs	6%	- 2%	3%	0%	-3%
Rémunérations médiane collaborateur	2%	2%	4%	1%	-1%
Rémunération président	0%	0%	12%	0%	0%
Rémunération président / Rémunération moyenne collaborateurs	-5%	12%	-2%	0%	2%
Rémunération président / Rémunération médiane collaborateurs	0%	9%	-3%	-2%	2%
Rémunération directeur général	0%	0%	-4%	6%	-12%
Rémunération directeur général / Rémunération moyenne collaborateurs	-6%	3%	-8%	6%	-10%
Rémunération directeur général / Rémunération médiane collaborateurs	-1%	-2%	-8%	5%	-11%

¹⁰ Masse salariale brute publiée dans le Bilan social de CNP Assurances

¹¹ RNPG

5. Autres informations requises dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise

5.1 Informations sur les conventions conclues par les sociétés contrôlées dans les conditions prévues à l'article L. 225-37-4 2° du code de commerce

Il n'y a pas eu, sur l'exercice 2019, de conventions relevant de l'article L. 225-37-4 2°, c'est-à-dire de conventions (hormis celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des administrateurs, le directeur général ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 % de CNP Assurances et, d'autre part, une société contrôlée par CNP Assurances.

5.2 Tableau récapitulatif des délégations données par l'assemblée générale au conseil d'administration

PERIODE DE VALIDITE ET UTILISATION AU COURS DES EXERCICES 2018 ET 2019

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée par l'assemblée au conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation au cours des exercices 2018 et 2019
Augmentation de capital	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ordinaires	Accordée par l'AGM du 27 avril 2018, 21 ^{ème} résolution et pour une durée de 26 mois (soit le 27 juin 2020)	137,324 M€ (en valeur nominale) dans la limite du plafond global des augmentations : 137,324 M€ (en valeur nominale)	Néant
	Augmenter le capital par émission d'obligations super-subordonnées convertibles contingentes, avec suppression du droit préférentiel de souscription	Accordée par l'AGM du 27 avril 2018, 22 ^{ème} résolution et pour une durée de 26 mois (soit le 27 juin 2020)	10 % du capital social par an à la date de la mise en œuvre de l'autorisation et dans la limite du plafond global des augmentations : 137,324 M€ (en valeur nominale)	Néant
Rachat d'actions propres de la Société		Accordée par l'AGM du 27 avril 2018, 20 ^{ème} résolution Échéance : AG statuant sur les comptes 2018 et pour une durée maximum de 18 mois (soit le 27 octobre 2019)	10 % du capital social à la date de l'assemblée générale	Au 31 décembre 2019, auto détention de 505 717 actions, représentait 0,07 % du capital social
	Achat et vente des actions CNP Assurances	Accordée par l'AGO du 18 avril 2019, 22 ^{ème} résolution Échéance : AG statuant sur les comptes 2019 et pour une durée maximum de 18 mois (soit le 18 octobre 2020)		

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée par l'assemblée au conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation au cours des exercices 2018 et 2019
Opération en faveur des salariés * du Groupe	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de CNP Assurances avec suppression du droit préférentiel de souscription	Accordée par l'AGM du 27 avril 2018, 23 ^{ème} résolution et pour une durée de 26 mois (soit le 27 juin 2020)	3 % du capital social à la date de la mise en œuvre de l'autorisation et dans la limite du plafond global des augmentations : 137,324 M€ (en valeur nominale)	Néant
	Attribuer gratuitement des actions émises aux salariés	Accordée par l'AGM du 6 mai 2015, 11 ^{ème} résolution et pour une durée de 38 mois (soit le 6 juillet 2018)	0.5 % du capital social à la date de la mise en œuvre de l'autorisation	Néant
		Accordée par l'AGM du 27 avril 2018, 24 ^{ème} résolution et pour une durée de 38 mois (soit le 27 juin 2021)		Néant

* Au 31 décembre 2019, l'actionnariat salarié CNP Assurances direct et indirect représente 0,21 % du capital

EXERCICE 2020 : PROPOSITION SOUMISE AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 AVRIL 2020

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée par l'assemblée au conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond
Augmentation de capital	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ordinaires	pour une durée maximum de 26 mois (soit le 17 juin 2022)	137,324 M€ (en valeur nominale) dans la limite du plafond global des augmentations : 137,324 M€ (en valeur nominale)
	Augmenter le capital par émission d'obligations super-subordonnées convertibles contingentes, avec suppression du droit préférentiel de souscription	pour une durée maximum de 26 mois (soit le 17 juin 2022)	10 % du capital social par an à la date de la mise en œuvre de l'autorisation et dans la limite du plafond global des augmentations : 137,324 M€ (en valeur nominale)
Rachat d'actions propres de la Société	Achat et vente des actions CNP Assurances	Échéance : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et pour une durée maximum de 18 mois (soit le 18 octobre 2021)	10 % du capital social à la date de l'assemblée générale

Opération en faveur des salariés * du Groupe	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de CNP Assurances avec suppression du droit préférentiel de souscription	pour une durée maximum de 26 mois (soit le 17 juin 2022)	3 % du capital social à la date de la mise en œuvre de l'autorisation et dans la limite du plafond global des augmentations : 137,324 M€ (en valeur nominale)	Néant
--	--	--	---	-------

5.3 Informations sur les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales dans les conditions prévues par la loi. Les informations relatives à l'accès, à la participation et au vote à l'assemblée générale figurent à l'article 27 des statuts de CNP Assurances. Ces éléments sont rappelés dans l'avis de réunion et l'avis de convocation des actionnaires publiés au BALO par CNP Assurances avant toute assemblée générale. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-123 du code de commerce, il est rappelé qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom du même titulaire depuis deux ans au moins. Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

5.4 Informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Le pacte d'actionnaires apparaît comme l'élément déterminant parmi ceux visés à l'article L. 225-37-5 du code de commerce.

TABLEAU SIMPLIFIÉ DU PACTE D'ACTIONNAIRES DE CNP ASSURANCES (1998-2019)

CNP Assurances – EUROLIST COMPARTIMENT A – 1^{re} cotation : 06/10/1998
 (Le pacte et les avenants visés ci-après ont été communiqués au conseil des marchés financiers/
 Autorité des marchés financiers qui en a assuré la publicité)

Date de signature et durée du pacte et de ses avenants	Signataires et % participation	Principales dispositions	Principales clauses sur le capital
Signature du pacte CNP Assurances : 2 septembre 1998 Durée initiale : cinq ans, avec tacite reconduction, par période de deux ans. Ce pacte a fait l'objet de six avenants conclus : - le 19 décembre 2000 ; - le 20 mai 2003 ; - le 8 janvier 2007 ; - le 9 juillet 2007 ; - le 27 juillet 2009 ; - le 13 février 2017.	<ul style="list-style-type: none"> • Caisse des Dépôts : 40 % • Sopassure : (La Banque Postale et BPCE) : 35,48 % • État : 1 % 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intention des parties de rester durablement au capital de CNP Assurances et de mettre en œuvre une politique commune ; ➤ Engagement des parties de se consulter préalablement à toute décision importante, concernant notamment les projets de modifications statutaires, les investissements hors placements financiers ou endettements significatifs, la composition des instances et plus généralement toute décision stratégique pour CNP Assurances ; ➤ Modalités de désignation des membres du Conseil d'administration : <ul style="list-style-type: none"> - un sur proposition de l'État ; - six sur proposition de la Caisse des Dépôts ; - cinq sur proposition de Sopassure ; - deux représentants des salariés (depuis février 2017) ; - quatre administrateurs indépendants ; - un administrateur proposé conjointement par les parties au pacte. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Engagement de la Caisse des Dépôts et de Sopassure, à ne procéder à aucune cession ou acquisition d'actions sous quelle que forme que ce soit, qui conduirait (i) la Caisse des Dépôts ou (ii) Sopassure, La Banque Postale et la BPCE à détenir, directement ou indirectement, un nombre « d'actions pactées » représentant respectivement plus de (i) 40 % ou (ii) 35,48 % du capital de CNP Assurances ; ➤ Existence d'un dispositif de droit de préemption entre les parties, à l'exception de l'État qui n'est pas soumis à cette obligation ; ➤ La mise en œuvre du droit de préemption doit respecter les dispositions légales relatives aux spécificités des actionnaires ; ➤ Cas particulier des offres publiques et aménagement de la possibilité des parties au Pacte d'apporter tout ou partie de leurs actions à une offre publique, notamment afin que le secteur public conserve au moins 61 % du capital de CNP Assurances.

Le pacte d'actionnaires a pris fin le 31.12.2019.

Un pacte d'actionnaires transitoire a été conclu le 20 décembre 2019 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Certains accords conclus par CNP Assurances comportent une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner leur échéance anticipée ou modification.